RAPPORT ET RÉSOLUTIONS
DE LA QUATORZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 novembre 1998)

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, novembre 1998

Addresse
Bureau de Coordination du COMCEC
Necatibey Cad. 108
Ankara - TURQUIE
Tel: 90-312-231 97 40
Tlfax: 90-312-232 10 66
Tlx: 42 1010 DPT Tr
Website: http//www.dpt.gov.tr
e-mail: ykaraca @ dpt.gov.tr

TABLE DES MATIERES

PREMIÈRE PARTIE

Page

RÉSOLUTIONS DE L'OIC CONSTITUANT LA BASE ET DÉTERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L' OCI

I. Résolution adoptée par la troisième Conférence islamique au sommet portant création des Comités permanents de l'OCI présidés par les Chefs d'État 11

II. Communiqué final de la quatrième Conférence islamique au sommet confiant la présidence du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale au Président de la République de Turquie 13

III. Résolution N°27/8-E (IS) sur les activités du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) 15

DEUXIÈME PARTIE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA QUATORZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

I. Liste des documents de base examinés et/ou présentés à la quatorzième Session du COMCEC 25

II. Rapport de la quatorzième Session du COMCEC 29

ANNEXES

1. Liste des Participants à la quatorzième Session du COMCEC 43

2. Discours d'ouverture de S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC à la séance d'ouverture 65

3. Discours de S.E. Dr. Azzedine LARAKI, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique à la séance d'ouverture 75

4. Discours de S.E. Abdessalam ZENINED, Ministre du Royaume du Maroc, chargé de la coopération avec le Maghreb et les pays arabes et islamiques, à la séance d'ouverture 81

5. Discours de S.E. Hussein NAMAZI, Ministre des affaires économiques et des finances de la République d'Iran, à la séance d'ouverture 87

6. Discours de S.E. Khalifa Ababacar SALL, Ministre du commerce et de l'artisanat de la République de Sénégal, à la séance d'ouverture 95

7. Discours de S.E. Dr. Ahmed Mohamed ALI, Président de la Banque Islamique de Développement à la séance d'ouverture 101

8. Ordre du jour de la quatorzième Session du COMCEC 111

9. Texte de l'exposé de S.E. Prof. Orhan GÜVENEN, Sous-secrétaire d'Etat à l'Organisme de Planification d'État de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires sur le thème "Commerce et investissements, stabilisation économique et réformes structurelles dans les États membres" 115

10 Résolution (1) de la quatorzième Session du COMCEC.....123

11 Résolution (2) sur les questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays.....141

12. Message de S.E. Azzedine LARAKI, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, à la séance de clôture.....163

13. Discours de S.E. Nabil Suleiman AMMARI, Mimstre de la planification du Royaume hachémite de Jordanie, à la séance de clôture.....167

14. Discours de clôture de S.E. Isin ÇELEBİ, Ministre d'État de la République de Turquie, à la séance de clôture.....173

PREMIÈRE PARTIE

RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET DÉTERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

I

RESOLUTION ADOPTÉE PAR LA TROISIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET PORTANT CRÉATION DES COMITÉS PERMANENTS DE L'OCI PRÉSIDÉS PAR LES CHEFS D'ÉTAT

Résolution No. 13/3-P(IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981),

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QODS, au sujet de la création de trois Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques,

CONVAINCUE de la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial,

DESIRANT donner à l'information et à la culture un nouvel élan pour faire connaitre à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et de la Palestine et pour faire face à la campagne tendancieuse visant l'Islam et les musulmans;

DECIDE:

I. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération économique et commerciale et de l'information;

IL Ces Comités sont chargés de suivre la «use à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider les capacités des Etats Islamiques à cet effet;

III. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

IV. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

V. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

II

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET CONFIANT LA PRÉSIDENCE DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE A S.E.M. KENAN EVREN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

Communiqué Final No. IS/4-84/E/DEC

"... La Conférence a décidé de confier à S.E. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, la présidence du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale..." (Page 15, paragraphe 40)

III

RESOLUTION N° 27/8-E/(IS)
SUR
LES ACTIVITES MENEES SOUS LES AUSPICES
DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

La huitième session de la Conférence islamique au Sommet (Session de la dignité, du dialogue et de la participation), tenue à Téhéran, République Islamique d'Iran, du 9 au 11 Chaabane 1418H (9-11 décembre 1997);

Rappelant la résolution 2/6-E(IS) de la sixième Conférence islamique au Sommet, tenue à Dakar, République du Sénégal du 9 au 11 décembre 1991, sur les activités du COMCEC chargeant cette institution de formuler de nouvelles stratégies pour le renforcement du Plan d'action visant à promouvoir la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI et d'entreprendre une action appropriée en vue de la mise en application du plan;

Rappelant la résolution N° 8/7-EC(IS) de la septième Conférence islamique au Sommet, tenue à Casablanca (Royaume du Maroc) du 11 au 13 Rajab 1415 H (13-15 décembre 1994) entérinant la Stratégie et le Plan d'Action afin de renforcer la coopération économique et commerciale entre les pays islamiques;

Rappelant la résolution 24/24-E adoptée par la vingt-quatrième session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères;

Rappelant les résolutions adoptées par les réunions tenues à un niveau ministériel dans différents domaines de la coopération, sous les auspices du COMCEC;

Rappelant aussi les résolutions adoptées par les treize sessions précédentes du COMCEC pour engager une action effective dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres, en particulier dans le domaine du commerce;

Rappelant en outre les délibérations du Sommet Mondial sur l'Alimentation réuni à Rome du 13 au 17 novembre 1996, et considérant l'importance cruciale pour la survie du genre humain et le bien être des peuples de la Oummah islamique, des principes et engagement énoncés dans la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire du monde et le Plan d'action du Sommet Mondial sur l'alimentation;

Notant également avec appréciation les efforts par le Secrétariat général, les organes subsidiaires et les institutions affiliées et spécialisées de l'OCI opérant dans le domaine de l'économie et du commerce pour mettre en oeuvre les résolutions du COMCEC et soulignant le rôle primordial joué par le Centre d'Ankara dans l'élaboration du Nouveau Plan d'Action;

Reconnaissant l'importance que revêtent, pour les Etats membres, les nouvelles données économiques qui s'affirment au niveau mondial, et notamment l'émergence d'ensembles économiques régionaux, la signature des Accords de l'Uruguay Round, et La création de l'Organisation mondiale du commerce et Ses accords qui en découlent, à savoir "l'Accord sur la Technologie de F information" et "le Pacte des Télécommunications":

Notant avec appreciation que, depuis sa onzieme' session. Ee COMCEC est devenue une plate forme permettant aux ministres de l'économie d'échanger des points de vue sur les questions économiques mondiales de l'heure, et que les thèmes "Implications de I' Uruguay Round et des négociations commerciales, multilatérales sur le commerce extérieur des Etats membres". "Expérience des pays membres en matière de privatisation" et conséquences des groupements économiques régionaux, notamment I'Union européenne, sur les économies des Etats membres'" ont été respectivement les thèmes des séances d'échange de vues au cours des onzième, douzième et treizième sessions du COMCEC

Avant pris note des recommandations de la vingtième session de la Commission islamique pour les Affaires économiques, culturelles et sociales:

1. EXPRIME SA SATISFACTION du fait que la Banque islamique de développement a organisé avec succès une réunion de coordination entre les Etats membres pour leur permettre de se concerter et de mieux se préparer à la réunion ministérielle de I'OMC. tenue à Singapour du 9 au 13 décembre 1996. et adopter une position commune sur les questions figurant à l'ordre du jour de celte réunion, contenement à la décision de la 12è session du COMCEC.

2. EXPRIME SON APPRECIATION quant aux programmes d'assistance technique initiés par la Banque de développement pour aider les Etats membres qui sont déjà membres de l'OMC. ou en voie de le devenir, et le rôle de la Banque dans l'organisation de réunions de consultation entre les Etats membres ainsi que de séminaires et d'ateliers à cette fin.

3. NOTE AVEC APPRECIATION que la stratégie de coopération économique et commerciale adoptée par le COMCEC favorise la coopération entre les sous-groupes d'Etats membres et se fonde sur des principes mettant l'accent sur le rôle du secteur privé, la libéralisation économique, l'intégration à l'économie mondiale et l'inviolabilité des structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles et des engagements internationaux des Etats membres.

4. NOTE EGALEMENT AVEC APPRECIATION que le nouveau Plan d'action constitue un document de politique générale souple et susceptible d'être amélioré lors de son exécution, conformément aux dispositions prévues dans le chapitre qui y est consacré au suivi et à la mise en oeuvre.

5. APPRECIE les efforts consentis par la Chambre islamique de commerce et d'industrie, à travers l'organisation de réunions du secteur privé, conformément aux décisions du COMCEC relatives à la mise en oeuvre effective du Plan d'action.

6. APPRECIE également les efforts consentis par la République islamique du Pakistan en vue de l'organisation, du 27 au 29 octobre 1997, de la quatrième réunion du Secteur privé à Karachi.

7. SE FELICITE de l'offre par la République du Liban d'accueillir la 7ème Foire commerciale islamique en 1998 et de celle de l'Etat des Emirats arabes unis d'en abriter la 8ème édition en l'an 2000.

8. SOULIGNE la nécessité de mettre en oeuvre d'urgence le nouveau Plan d'action en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI conformément aux principes et modalités définis par la Stratégie et aux procédures arrêtées dans le chapitre de cette Stratégie sur le suivi et la mise en oeuvre.

9. DEMANDE aux Etats membres de prendre les mesures appropriées, y compris les efforts nécessaires de coopération, de coordination et de consultation entre eux, afin de mener une action pour obtenir le soutien économique et technique possible des pays développés, des organisations et institutions financières internationales concernées, en vue d'accroitre leur capacité de production alimentaire, afin de réaliser leur sécurité alimentaire nationale et d'améliorer le pouvoir d'achat de leurs populations.

10. INVITE les Etats membres à abriter les réunions sectorielles dans les domaines de coopération figurant dans le Plan d'action.

11. SE FELICITE de l'office de la République arabe d'Egypte d'abriter deux réunions sectorielles des Groupes d'Experts, l'une sur "les transport et les communications", et l'autre sur "le développement alimentaire, agricole et rural", stipulées dans le Plan d'action.

12. NOTE AVEC APPRECIATION que la République de Turquie a abrité la réunion sectorielle du Groupe d'experts sur le thème "Monnaie, Finances et flux de Capitaux", tenue à Istanbul, du 1 er au 3 septembre 1997.

13. NOTE AVEC APPRECIATION que la République islamique du Pakistan a abrité une réunion sectorielle sur le commerce extérieur, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action tenue à Karachi, du 24 au 15 octobre 1997.

14. EXPRIME ses remerciements à la République Islamique d'Iran pour avoir abrité la 3ème Conférence islamique des ministres des postes et télécommunications du 11 au 18 juillet 1996 et LANCE UN APPEL au Comité de suivi pour qu'il assure le suivi de l'application des résolutions pertinentes et de la Déclaration de Téhéran.

15. INVITE la BID à apporter un soutien actif à la mise en oeuvre urgente et effective du Plan d'action.

16. ACCUEILLE FAVORABLEMENT l'organisation d'un séminaire international sur la "Mise en valeur des ressources humaines en vue de la croissance économique soutenue et l'allégement de la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI" sous les auspices de l'Institut islamique de technologie (HT) en collaboration avec le gouvernement du Bangladesh, en septembre 1998, à Dakha.

17. SE FELICITE également de ce que la République du Sénégal ait abrité, en coopération avec la BID et le Bureau de coordination du COMCEC, un atelier destiné à sensibiliser les Etats membres africains au Plan d'Action, et recommande la tenue de tels séminaires dans d'autres régions et sous-régions des Etats membres.

18. RECONNAIT que les échanges de vues, au cours des sessions annuelles du COMCEC, devraient servir à coordonner les positions des Etats membres sur les questions économiques mondiales majeures.

19. PREND NOTE avec appréciation de l'offre de la République Gabonaise d'organiser en février 1998, un séminaire sous-régional pour les Etats membres d'Afrique central et de l'Est sur le rôle de la BID dans la promotion du secteur privé on collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

20. SE FELICITE de l'offre de la République du Burkina Faso d'organiser en 1998 un atelier sur l'industrie pour les Etats membres d'Afrique de l'Est et de l'Ouest et d'Afrique Centrale, en collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

21. NOTE AVEC APPRECIATION l'offre du Gouvernement de la République de Turquie d'accueillir une réunion du Groupe d'experts dans le domaine de la technologie et de la coopération technique en mai 1998.

22. PREND NOTE avec appréciation de l'offre du Gouvernement de la République d'Indonésie d'accueillir une Conférence ministérielle sur le Tourisme précédée d'une réunion du Groupe d'Experts ad-hoc, dans le cadre du COMCEC et du Plan d'Action.

23. PREND NOTE avec appréciation de l'offre de la République islamique d'Iran d'accueillir en 1998 une réunion du Groupe d'experts sur la santé et autres questions sanitaires, suivie par une Conférence ministérielle sur le même thème.

24. DEMANDE au Secrétaire générale de suivre la mise en oeuvre des résolutions adoptées par le COMCEC et de continuer à apporter à ce Comité toute l'assistance nécessaire à la réussite de sa mission et d'en faire rapport à la prochaine Conférence islamique au Sommet.

DEUXIÈME PARTIE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA QUATORZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE EXAMINÉS ET/OU PRÉSENTÉS À LA QUATORZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 novembre 1998)

Original : Anglais

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE
EXAMINÉS ET/OU PRÉSENTÉS
À LA QUATORZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 novembre 1998)

		Cote du document
1.	Projet d'ordre du jour de la quatorzième session du COMCEC	OIC/COMCEC/14-98/DA
2.	Rapport de base du Secrétariat général del'OCI	OIC/COMCEC/14-98/D(l)
3.	Rapport économique annuel sur les États membres de l'OCI - 1998	EDP/ACC14/SM1
4.	Rapport annuel sur le commerce intra-islamique 1997-1998	OIC/COMCEC/14-98/D(18)
5.	Rapport du Comité de suivi	OIC/COMCEC-FC/14-98/REP
6.	Évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI	OIC/COMCEC/14-98/D(3)
7.	Suivi de la résolution du COMCEC sur le document de la BID concernant la préparation de la Oummah au 21ème siècle	OIC/COMCEC/14-98/D(l 3)
8.	Rapport de suivi sur les questions relatives à l'Organisation mondiale du commerce	OIC/COMCEC/14-98/D(2)
9.	Récents développements dans le cadre de l'OMC, de Singapour à Genève	OIC/COMCEC/14-98/D(5)

10. Rapport d'activités sur l'assistance technique de la BID aux pays membres pour les questions relatives à l'OMC .. OIC/COMCEC/14-98/D(14)

11. Rapport de la CIDC sur les questions relatives aux activités de l'OMC..... OIC/COMCEC/14-98/D(l7)

12. Rapport de la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO) sur la cinquième réunion du secteur privé des Etats membres. . . . . OIC/COMCEC/14-98/D(6)

13. Projet de Statuts de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques. . . . . OIC/COMCEC/14-98/D(7)

14. Rapport et recommandations de l'atelier sur le commerce et les investissements intra-OCI, la stabilisation économique et les réformes structurelles dans les États membres de l'OCI, présentés par le CRSESFPI et CIDC. . . . . OIC/COMCEC/14-98/D(8)

15. Document de la Chambre islamique sur la promotion des investissements intra-OCI et leurs implications sur le commerce. . . . . OIC/COMCEC/14-98/D(10)

16. Rapports nationaux:
    - Turquie: Commerce et investissement extérieurs et programmes de réforme économique en Turquie OIC/COMCEC/14-98/D(9)
    - Tunisie
    - Indonésie
    - Cameroun
    - Nigeria
    - Koweit
    - Soudan
    - Palestine
    - Egypte

-II-

RAPPORT DE LA QUATORZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 1-4 novembre 1998)

OIC/COMCEC/14-98/REP

Original : Anglais

RAPPORT
DE LA QUATORZIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 1-4 novembre 1998)

1. La quatorzième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul les 3 et 4 novembre 1998. La session était précédée par une réunion des Hauts Fonctionnaires les 1 et 2 novembre, pour examiner les points de l'ordre de jour et préparer les projets de résolution.

2. Ont participé à la réunion les représentants des États membres suivants de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI):

1. République d'Albanie
2. État du Bahrein
3. République populaire du Bangladesh
4. Negara Brunei Darussalam
5. Burkina Faso
6. République du Cameroun
7. République arabe d'Egypte
8. République du Gabon
9. République de Gambie
10. République de Guinée
11. République de Guinée-Bissau
12. République d'Indonésie
13. République islamique d'Iran
14. République d'Irak

15. République du Liban
16. Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste
17. Royaume hachémite de Jordanie
18. ÉtatduKoweit
19. Malaisie
20. République du Mali
21. Royaume du Maroc
22. République fédérale du Nigeria
23. Sultanat d'Oman
24. République islamique du Pakistan
25. État de Palestine
26. État du Qatar
27. Royaume d'Arabie Saoudite
28. République du Sénégal
29. République du Soudan
30. République arabe syrienne
31. République du Tadjikistan
32. République du Togo
33. République tunisienne
34. République de Turquie
35. République du Turkménistan
36. État des Émirats Arabes Unis
37. République d'Ouzbékistan
38. République du Yémen

La République turque de Chypre du Nord a également assisté à la Session en qualité d'observateur et la République de Macédoine y a participé en tant qu'invité.

3. Ont également pris part à la Réunion des représentants du Secrétariat général de l'OCI et des institutions subsidaires, affiliées et spécialisées suivantes de l'OCI:

1 - Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESFPI)
2- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
3- institut islamique de technologie (HT)
4- Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture (IRCICA)
5- Banque islamique de développement (BID)
6- Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIAICE)
7- Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO)

4. Assistaient également à la session les représentants des organisations internationales et des institutions spécialisées des Nations Unies suivantes:

1- Commission économique du Conseil de coopération du Golfe (CCG)
2- Organisation de coopération économique (OCE)
3- Fédération des consultants des pays islamiques (FCPI)
4- Organisation de coopération et de développement (OCDE)
5- Organisation mondiale du commerce (OMC)

(Une copie de la liste des participants à la quatorzième Session du COMCEC figure en Annexe 1).

Séance d'ouverture

5. La cérémonie d'ouverture de la quatorzième Session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. Süleyman DEMİREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

6. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, S.E. Süleyman DEMIREL a exprimé ses remerciements et son appréciation au Secrétariat général de l'OCI et aux institutions de l'OCI pour le vif intérêt qu'ils portent

aux activités du COMCEC et pour leur contribution précieuse aux progrès réalisés par le COMCEC. Se référant aux crises qui se succèdent dans l'économie mondiale, S.E. Süleyman DEMİREL a souligné qu'il était nécessaire que les grandes économies mondiales prennent les initiatives nécessaires pour éviter une récession mondiale. Il a également déclaré qu'il était important pour les pays membres d'entreprendre les réformes structurelles nécessaires afin de diversifier le commerce des produits de base et libéraliser le régime du commerce extérieur et afin de prévoir des incitations pour promouvoir les investissements et stimuler le commerce entre les pays de l'OCI.

(Le texte du discours d'ouverture de S.E. Süleyman DEMİREL figure en Annexe 2).

7. S.E. Azzeddine LARAKI, Secrétaire général de l'OCI, s'est également adressé à la Session. Dans son message, S.E. Azzedine LARAKI a exprimé ses profonds remerciements et sa considération à S.E. Süleyman DEMİREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC et au gouvernement de la République de Turquie pour le vif intérêt qu'ils accordent à la promotion de la coopération économique entre les États membres de l'OCI et pour leurs sages directives.

(Le texte du message de S.E. Azzedine LARAKI figure en Annexe 3).

8. Les Chefs de délégation du Royaume du Maroc, de la République islamique d'Iran et de la République du Sénégal ont prononcé des discours au nom des trois groupes géographiques d'États membres. Tout en

exprimant leurs remerciements et leur appréciation à S.E. Süleyman DEMİREL pour ses sages directives en tant que Président du COMCEC, les Chefs de délégation ont indiqué les difficultés et les problèmes économiques accrues que rencontrent les pays membres et la nécessité de modes de coopération plus efficaces. Les Chefs de délégation se sont félicités des progrès accomplis par le COMCEC dans le domaine de la coopération économique entre les États membres. Ils ont remercié le Président, le Gouvernement et le peuple turc pour leur appui soutenu à la coopération économique entre les États membres de l'OCI et pour leur accueil chaleureux et les excellentes dispositions prises en vue de la réunion.

(Les textes des discours prononcés au nom des États membres arabes, asiatiques et africains figurent en Annexes 4, 5 et 6 respectivement).

9. Dans son discours prononcé à la cérémonie d'ouverture, S.E. Ahmed Mohammed ALI, Président de la Banque islamique de Développement, a exposé les activités de la BID et mis l'accent sur les progrès réalisés par la Banque dans les études qui lui ont été confiées par le COMCEC.

(Le texte du discours du Président de la BID figure en Annexe 7).

10. A la suite de la cérémonie d'ouverture, S.E. Süleyman DEMİREL a reçu les Chefs de délégation.

Séance de travail ministérielle

11. La Séance de travail ministérielle de la quatorzième Session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. Prof. Dr. Ahat ANDICAN, ministre d'État de la République de Turquie.

12. Les Ministres ont adopté le projet d'ordre du jour de la quatorzième Session du COMCEC et décidé d'examiner le point 9 de l'ordre du jour concernant l'échange de points de vue sur le thème "Commerce et investissements intra-OCI, stabilisation économique et réformes structurelles dans les États membres".

(L'ordre du jour de la quatorzième Session du COMCEC figure en Annexe 8).

13. S.E. le Prof. Dr. Orhan GÜVENEN, Sous-secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires a fait un exposé sur les conclusions des délibérations des Hauts Fonctionnaires sur le thème "Commerce et investissements intra-OCI, stabilisation économique et réformes structurelles dans les États membres".

(Le texte de l'exposé du Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires figure en Annexe 9).

14. Les Chefs de délégation de la République de Turquie, de la République d'Indonésie, de la République d'Albanie, de la République du Soudan, de l'État de Palestine, de la République tunisienne, de la

République arabe d'Egypte, de la République fédérale du Nigeria, de la République du Cameroun, du Royaume hachémite de Jordanie et de l'État du Koweit ont ensuite présenté leurs exposés sur les développements économiques et les programmes de stabilisation de leurs pays respectifs.

(Les rapports nationaux soumis par écrit sont disponibles séparément).

15. Les Chefs de délégation de la République du Togo, de la République islamique du Pakistan et de la République arabe syrienne ont prononcé des discours dans lesquels ils ont exprimé leur remerciements et leur considération à S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC ainsi qu'au gouvernement de Turquie pour leur soutien constant de la coopération économique entre les pays membres de l'OCI, et pour l'excellente organisation de la réunion.

16. Son Excellence l'Ambassadeur Önder ÖZAR, Secrétaire général de l'OCE, a prononcé un discours dans lequel il a exprimé ses remerciements et sa considération au gouvernement de Turquie pour l'excellente organisation de la réunion. Il a ensuite souligné l'importance de la coopération économique régionale et s'est déclaré confiant que la coopération entre l'OCE et l'OCI se renforcera au profit des pays membres.

17. Les Ministres ont ensuite adopté la Résolution OIC/COMCEC/14-98/RES(l) et la Résolution OIC/COMCEC/14-98/RES(2).

(La résolution OIC/COMCEC14-98/RES(l) et Sa Résolution OIC/COMCEC/14-98/RES(2) figurent respectivement en Annexes 10 et 11).

18. Se référant à ses propositions relatives aux Statuts de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques., la délégation de la République du Soudan a déclaré que ces propositions pourraient être utiles pour le bon fonctionnement de cet institut.

Séance de clôture

19. La séance de clôture de la quatorzième Session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. işin ÇELEBİ, ministre d'Etat de la République de Turquie.

20. Au cours d'une cérémonie spéciale organisée à la séance de clôture, les États membres ont signé les Accords et les Statuts ci-après:

Royaume hachémite de Jordanie et République fédérale du Nigeria:

- Accord-cadre sur la promotion, la protection et la garantie des investissements dans les Etats membres de i'OCi,

République fédérale du Nigeria:

- Accord général de coopération économiqtk technique et commerciale
- Accord cadre sur le système de préférences commerciales entre les États membres de l'organisation de la conférence islamique.

* Statuts de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation
* Statuts de l'Union islamique des télécommunications
* Statuts du Conseil islamique de l'aviation civile

21 Le discours du Secrétaire général de l'OCI S.E. Azzedine LARAKI, *a* été lu par S.E I'Ambassadeur T. Nabika DIALLO, Secrétaire general adjoint à l'OCI. Le Secrétaire général a souligne la vaste portée des *resulats* auxquels a abouti la quatorzième Session du COMCEC et .alest fehete du vif intérêt et des sages conseils qui SE. Süleyman DEMIREL et le gouvernement de la Turquie prodiguent pour la promotion de la dropetanou économique entre les Etats membres SELARAKİ a de Pentière coopération du Secretariant general dans Je setat et le mise en oeuvre des décisions prises par la quatorzieme Session *du COMCEC*

(Le texte du Secrétaire général adjoint à LOCA figure en Annexe 12)

22. S.E. Nabil Suleiman AMMARI, ministre de la Planification du Royaume hachéoute de Jordanie, a prononcé un discours au nom de toutes les délégations, lI a exprimé sa profonde appréciation des résultats significatifs auxquels a abouti la session et pour les sages directives du Président Süleyman DEMİREL et le vif intérêt qu'il accorde à la réalisation des objectifs de coopération économique dans le cadre de l'OCI. Le ministre a également exprimé ses remerciements au Secrétariat général de l'OCI ainsi qu'aux organes subsidiaires et aux institutions

affiliées et spécialisées de l'OCI pour leur contribution au succès de la Réunion.

(Le texte du discours de S.E Nabil Suleiman AMMARI, figure en Annexe 13).

23. Dans son discours de clôture, S.E. Işin ÇELEBİ, ministre d'État de la République de Turquie, a exprimé ses remerciements et son appréciation aux délégations, au Secrétariat général et aux institutions concernées de l'OCI ainsi qu'aux représentants des autres organisations internationales pour leurs efforts louables et leur contribution positive aux travaux du Comité permanent. Pour conclure, SE. Işin ÇELEBİ a souhaité aux délégués un bon voyage de retour.

(Le texte du discours de S.E. Işin ÇELEBİ figure en Annexe 14).

ANNEXES

LISTE DES PARTICIPANTS
À LA QUATORZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 novembre 1998)

Original : Anglais

LISTE DES PARTICIPANTS
À LA QUATORZIÈME SESSION
DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 novembre 1998)

A MEMBER STATES OF THE OIC

REPUBLIC OF ALBANIA

- H E. POJANI TERI
  Director of Economic Coopération,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. SYKJA BASHKIM
  Director,
  Ministry of Trade and Economic Coopération

- Mr. VASILLAQ LENO
  Chief of Cabinet,
  Ministry of Economie Coopération and Trade

- Ms. BETULLABOLLATI
  Consul,
  Consulate of Albania in Istanbul

STATE OF BAHRAIN

- Mr. KARIM EBRAHIM ALSHAKAR
  Director of International Affairs,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. SHAIKH KHALED BİN SALMAN BİN AHMED AL KHALIFA
  First Secretary,
  Ministry of Foreign Affairs

PEOPLES REPUBLIC OF BANGLADESH

- HE. SYED SHAH MOHAMMED ALI
  Chargé d' Affaires,
  Embassy of Bangladesh in Ankara

NEGARA BRUNEI DARUSSALAM

- HE. DATO HAJI ABDULLAH BİN HAJI MOHAMMED JA'FAR
  Ambassador of Brunei to Saudi Arabia,

- Mr. ABDUL RAZAK BIN HAJI ANGAS
  Senior Officer,
  Ministry of Industry and Primary Resources

- Mrs. MASURAI BINTI HAJI MASRI
  Research Officer,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. MOHAMMED YUSRA BIN HAJI MOHAMMED SALLEH
  Second Secretary,
  Embassy of Brunei in Riyadh

BURKINA FASO

- HE. OUMARDIAWARA
  Ambassador of Burkina Faso to Saudi Arabia

- Mr. MOUSSA B. NEBIE
  Director of Multilatéral Coopération

REPUBLIC OF CAMEROUN

- HE. EDMOND MOAMPEAMBIO
  Deputy Minister,
  Ministry for Industrial and Commercial Development

- Mrs. HALIMATOU HAMAN ADAMA
  Technical Counsellor,
  Ministry of Industrial and Commercial Development

- Mr. MOUHAMADOU YOUSSIFOU
  Chief of Service in Charge of OIC Spécialisée! Institutions,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. ISMAILA MOUCHILINJIMFOUAYO
  Ambassador of Cameroun to Egypt

ARAP REPUBLIC OF EGYPT

- HE. SAYED KASSEMELMASRY
  Deputy Minister, Ministry of Foreign Affairs

- HE. MAHDYFATHALLA
  Ambassador of Egypt to Turkey

- Dr. MOHAMED EZZADDIN ABDEL MONEIM
  Deputy Assistant of the Egyptian Foreign Minister

- Mr. AHMED NASSER
  Undersecretary,
  Head of Arab Islamic Affairs,
  Ministry of Trade

- Mr. KHALID RODI
  Second Secretary

- Mr. AHMED IBRAHIM
  Deputy Consul for Economie and Commercial Affairs,
  Commercial Counsellor's Office of Egypt in Istanbul

- Mr. FARID KAMAL
  Consul General,
  Consulate of Egypt in Istanbul

REPUBLIC OF GABON

- HE. NABIL KOUSSOUINAMA
  Ambassador of Gabon to Saudi Arabia

- HE. JACQUESBONAVENTUREESSONGHE
  Ambassador ofGabontoNamibia

REPUBLIC OF GAMBIA

- HE DOMINIC MENDY
  Secretary of State for Trade, Industry and Employment

- HE. SULAYMAN ABDOU SECKA
  Permanent Secretary,
  Department of State for Trade, Industry and Employment

REPUBLIC OF GUINEA

- Mr. ELHADJ SEKOU AMADOU TOP
  General Secretary,
  Ministry of the Promotion of Private Sector of Industry and Trade

- Mr. LOUNCENY NABE
  Secretary General,
  Ministry of Economy and Finance

- Mr. ANSOUNANE BERETE
  Chief,
  Political and Commercial Accords of National Direction of Commerce

- Mr. ORHAN ARGÜN
  Consul General

REPUBLIC OF GUINEA BISSAU

- HE. SANHAISSUFO
  Minister of Economy and Financ

- Mr. BARRY MOUSSA
  Adviser for Capacity Building

REPUBLIC OF INDONESIA

- HE. HASSAN WIRAJUDA
  Ambassador of Indonesia to Egypt

- Mr. FEBRIAN A. RUDDYARD
  Senior Official,
  Department of Foreign affairs

- Mrs. NIN1EK K. NARYATIE SISWOJO
  First Secretary,
  Embassy oflndonesia in Ankara

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- HE. HOSSEINNAMAZI
  Minister of Economie Affairs and Finance

- HE. SEYED MOHAMMAD HOSSEIN LAVASANI
  Ambassador of Iran to Turkey

- Mr. ABDUL ALI AMIDI
  Director General,
  Ministry of Economie Affairs and Finance

- Mr. MOHAMMAD J AF AR DORUDI
  Expert,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. SAEID KHANI OSHANI
  Expert,
  Ministry of Economie Affairs and Finance

- Mr. YOSEF SHAFANI
  Ministry of Economie Affairs and Finance

- Mr. NASER HAMIDI ZARE
  Consul General,
  Consulate of Iran in Istanbul

REPUBLIC OF IRAQ

- HE. HİKMET IBRAHIM EL AZZAVI
  Minister of Finance

- Mr. MUSTAFA ABBAS MUSTAFA
  Director of International Organisations Department,
  Ministry of Trade

- Mr. MUHANAD AHMED SALIH
  Commercial Counsellor of Iraq in Ankara

REPUBLIC OF LEBANON

- HE. JAAFARMOAWI
  Ambassador of Lebanon to Turkey

- Mr. AHMAD ABDALLAH
  Consul General of Lebanon in Istanbul

SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHBRTYA

- HE. MANSOURBADER
  Ambassador of Libya to Turkey

- Mr. AREF AHMED ABUHAJAR
  Counsellor,
  Embassy of Libya in Ankara

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- H.E. NABIL AMMARI
  Minister of Planning

- H.E. MUSABRAYZAT
  Ambassador of Jordan to Turkey

- Mr. HANI ABU EL - GHANAM
  Director in charge of OIC Activities,
  Ministry of Planning

- Mrs. TAMAM EL - GHUL
  Director of WTO Unit,
  Ministry of Industry and Trade

STATE OF KUWAIT

- H.E. ALI SALEM AL - ALI AL - SABAH
  Ministerof Finance and of Communication

- H.E.ABDULLAH AL-MURAD
  Ambassador of Kuwait to Turkey

- HE. ABDOLMOHSEN ALHUNAIF
  Undersecretary,
  Ministry of Finance

- Mr. ISHAQ ABDULGANI ABDULKARIM
  Director,
  International Economie Coopération Department

- Mr. MUBARAK AL - MAILAM
  Head of Section of the Minister's Office

- Mr. SAAD MOHAMMAD AL - RASHEEDI
  Economie Researcher,
  Ministry of Finance

MALAYSIA

- HE. IBRAHIM ABDULLAH
  Counsellor,
  Embassy of Malaysia to Turkey

REPUBLIC OF MALI

- HE. BABASOGODOGO
  Diplomat,
  Ministry of Foreign Affairs

KINGDOM OF MOROCCO

- HE. ABDESSELAMZNINED
  Minister in Charge of Coopération with Magreb, Arabie and Islamic Countries

- HE. MOHAMED CHERTI
  Ambassador of Morocco in Turkey

- Mr. MOHAMED LAMDASNI
  Chief of Cabinet,
  Delegate Ministry of Foreign Affairs and Coopération

- Mr. HAMID RHAZI
  Chief of Division
  Ministry of Trade Inudstry and Handicrafts

- Mrs. LATİFA AZZAM
  Counsellor,
  Ministry of Foreign Affairs

FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA

- H E. AHMED AL GAZALİ
  Ambassador of Nigeria to Saudi Arabia

- H E. ADSO SANUSI
  Ambassador of Nigeria to Turkey

- Mr. YAHYA LAWAL
  Minister Counsellor,
  Embassy of Nigeria in Riyadh

- Mr. LAWAL ABDULLAHI KAZAURE
  Counsellor,
  Embassy of Nigeria in Tehran

SULTANATE OF OMAN

- H E. HAMOOD BIN HILAL AL-HABSI
  Deputy Minister of National Economy ,
  For Economie Affairs

- Mr. MOHAMMED BIN YAHYA AL - SHABIBI
  Director of Economie Organisations Affairs,
  Ministry of National Economy

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- MR. BANGASH HÜMAYUN KHAN
  Ambassador of Pakistan to Turkey

- H E. RAHAT UL AIN
  Council General of Pakistan

- Mr. RIZWAN SAEED SHEIKH
  Vice Consul,
  Consulate of Pakistan in Istanbul

STATE OF PALESTINE

- H.E. FOUAD YASEEN
  Ambassador of Palestine to Turkey

- Mr. KHALDOUN A. MOSLEH
  Director of External Economie Relations,
  Ministry of Economy and Trade

STATE OF QATAR

- H.E. Dr. HASSAN ALI HUSSAIN AL-NI'MAH
  Ambassador of Qatar to Turkey

- Mr. AHMED SALEH AL-MOHANNADI
  Head of the Economie and Relations Section at the Ministry of Finance,
  Economy and Commerce

- Mr. AHMED KHALIFA AL-BINALI
  Economie Affairs Department,
  Ministry of Finance, Economy and Commerce

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- H.E. FAQUIH OSAMA JAFAR
  Minister of Commerce

- Mr. KHALID HALAWANI
  Public Relations Manager

- Mr. ABDOULLAH ALNAFISAH RYAIDY
  Economie Adviser

- Mr. ABDULMOHSIN ALYOUSEF
  Saudi Arabian Standards Organisation,
  D. G. INT. Coopération Department

- Mr. HASSAN ALJEHANI
  Economie Adviser

- H.E. HAMAD A. AL AWFY
  Director General of Quality,
  Control Laboratories and Inspection Department

REPUBLIC OF SENEGAL

- H.E. KHALIFA ABABACAR SALL
  Minister of Trade and Crafts

- H.E. FODE SECK
  Ambassador,
  Secretary General,
  Ministry of Foreign s and Senegalese Affair Abroad

- H.E. PAPA ABDOU CISSE
  Ambassador of Senegal to Saudi Arabia, Permanent Représentative to OIC

- Mr. AMADOU HABIBOU NDIAYE
  Director of External Trade,
  Ministry of Trade and Crafts

- Mr. MAMADOU KANE
  Head of Transregional Division, International Organisation Direction,
  Ministry of Foreign and Senegalese Affairs Abroad

REPUBLIC OF THE SUDAN

- H.E. AHMED EL TIGANI SALIH
  Senior Adviser,
  Ministry of External Trade

- H.E. HASSAN ADAM OMER
  Ambassador of Sudan to Turkey

- H.E. SIDDIGI ABU AGLA
  Director, Department of Islamic Affairs,
  Ministry of Foreign Relations

- Dr. ABDELGADR MOHAMMED ABDEL GADIR
  Director General,
  Sudanese Standards and Meteorology Organisation

- Mr AHMED MALIK AHMED
  Deputy l'ndersecretary,
  Ministrv oflnternational Coopération and Investment

SYRIAN ARAB REPUBLIC

- HE. ABOUL FAKHER SHIBLI
  Deputy Minister of Economy and External Trade

- Mr. SAMI GLAIEL
  Ambassador,
  Director of Economic Affairs,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. ALI DAHLI
  Syrian State Planing Commission

- Mr. MAJID KHODUR

  Consulate General of Syria in Istanbul

REPUBLIC OF TAJIKISTAN

- HE. DEVLET OSMAN
  Minister of Economy and Foreign Economic Relations

REPUBLIC OF TOGO

- HE. KOMLAN IBRAHIM SOWOU
  Economist

REPUBLIC OF TUNISIA

- HE. AHMED SAHNOUN
  Ambassador of Tunisia to Turkey

- Mr. HOUCINE RAHMOUNI
  Director,
  Multilatéral Coopération in the Ministry of Trade

- Mr. M. MOHAMED NAGRA
  General Consul of Tunisia in Istanbul

REPUBLIC OF TURKEY

- H E. Dr. IŞIN ÇELEBİ
  Minister of State

- H E. Prof. Dr. AHAT ANDICAN
  Minister of State

- Mr. Prof. Dr. ORHAN GÜVENEN
  Undersecretary,
  State Planing Organisation

- Mr. OĞUZ ÖZBİLGİN
  Deputy Secretary General,
  President's Office

- Mr. TİMUÇİN SANALAN
  Deputy Undersecretary,
  State Planing Organisation

- Mr. ARİF UĞUR
  Chief Adviser to the Président

- Mr. REHA DENEMEÇ
  Deputy Secretary General,
  State Planing Organisation

- Mr. NACİ NACAR
  Adviser of Minister of State

- Mr. SELİM KARTAL
  Head of Department,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mrs. LALE ÜLKER
  Head of Department,
  State Planing Organisation

- Mrs. FEZA ÜSTÜNKAYA
  Head of Department,
  Undersecretary of Treasury

- Mr. ŞEVKET ILGAÇ
  Head of Department,
  Undersecretary of Foreign Trade

- Mr. ALİ EMRE YURDAKUL
  Deputy Secretary General Union of Chambers of Commerce and Exchanges of Turkey

- Mr. İHSAN ÖVÜT
  Expert,
  Turkish Standards Institution

- Mr. HASAN DEMİRCİ
  Expert,
  Foreign Economic Relations Department, UCCET

REPUBLIC OF TURKMENISTAN

- H E. MATKARIMRAJAPOV
  Minister of Economy and Finance

THE UNITED ARAB EMIRATES

- H E. SALEMRASHED SALEM AL AGROOBI
  Ambassador Extraordinary,
  Plenipotentiary of the United Arab Emirates to Turkey

- Mr. YOUSUF AL OSAIMI
  Consul General of the United Arab Emirates in Istanbul

- Mr. KHALIFA SATF AL - MAZROOEI
  Third Secretary,
  Embassy of United Arab Emirates to Turkey

REPUBLIC OF UZBEKISTAN

- Mr. SHERZOD A. GUZAER.OV
  Head,
  Directorate General for Analysis and Prospect of Foreign Economie Relations Developments Ministry for Foreign Economic Relations

- Mr. MAHMUDHODJA KASIMOV
  Counsellor

REPUBLIC OF YEMEN

- H E. ABDULWALI ABDULLAH AL - AQEL
  Vice Minister,
  Ministry of Planning and Development

- Mr. AHMED YAHYA AL - MODWAHI
  Director of the OIC Organs,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. ABDULKADER AHMED S. ALHARTHY
  Adviser,
  Ministry of Supply and Trade

- Mr. YAQOOB GAMAL
  Director of the OIC Subsidiary Organs

B <u>OBSERVERS</u>

TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS

- H E. SALİH COŞAR
  Minister of Finance

- Mr. YUSUF GÜLÇÜR
  Director,
  Ministry of Finance

- Mr. M.SADETTİN TOPUKÇU
  Director,
  Ministry of Foreign Affairs

C <u>GUEST</u>

MACEDONIA

- Mr JORDAN PANEV
  Assistant, Minister of Foreign Affairs

- Mr. JOSKO STANKOVIK
  Director for Africa and the Middle East,
  Ministry of Foreign Affairs

- H.E.. HRISTE KOTEVKI
  Ambassador of Macedonia to Turkey

- Mr. EROL AJREDINOV
  Vice Council

D THE OIC GENERAL SECRETARIAT

- HE. Dr. AZEDDINELARAKI
  Secretary General

- HE. Ambassador THIERNONABIKADIALLO
  Assistant Secretary General for Economic Affairs

- HE. Ambassador MOT AHAR HOSSAIN
  Director of Economie Affairs

E. THE OIC SUBSIDIARY ORGANS

THE STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRHCS (SESRTCIC)

- HE. Ambassador ERDİNÇ ERDÜN
  Director General

- Mr. İLHAN UĞUREL
  Executive Coordinator

- Mr. SELİM İLKİN
  Head of Department of Training and Technical Coopération

- Mr. OKER GÜRLER
  Senior Economist

THE ISLAMIC CENTER FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- HE. Dr. BADREEDDINE ALLALI
  Director General

- Mr. EL HASSANE HZATNE
  Head, Studies and Training Department

THE ISLAMIC INSTITUTE OF TECHNOLOGY (HT)

- Prof. Dr. ABDUL MATIN PATWARI
  Director General

F. SPECIALIZED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK *(IDB)*

- HE. Dr. AHMAD MOHAMAD ALI
  President

- Mr. SYED JAAFAR AZNAN
  Vice President

- Mr. TARIK KIVANÇ
  IDB Executive Director

- Mr. Dr. MUKHTAR HAMOUR
  Senior Economist,
  EPSP Department

- Mr. MOHAMEDEN SIDIYA
  Technical Assistant to the President

- Mr. HASHEM MUTEE AL - DAJANI
  IDB Exhibition Organizor

ISLAMIC CORPORATION FOR THE INSURANCE OF INVESTMENT AND EXPORT CREDIT(ICIEC)

- Mr. AHMAD ZUBIR MOHD HASHIM
  Senior Underwriter

G. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY *(ICCI)*

- HE. AQEEL AHMED AL - JASSEM
  Secretary General

- Ms. AT TIYA NAWAZISH ALI
  Manager Trade Promotion

H. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

THE COOPERATION COUNCIL FOR THE ARAB STATES OF THE GULF (GCC)

- Mr AJLAN ALI AL - KUWARI
  Assistant Secretary General For Economic Affaire

- Mr. ALI AL - ATAR
  Director of International Economic Relations Department

ECONOMIC COOPERATION ORGANIZATION (ECO)

- Mr. ÖNDER ÖZAR
  Secretary General

ORGANIZATION OF ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT (OECD)

- Mr. ABDULHAMIT BAYHAN
  Principle Administrator,
  Head of the Private Sector Development Unit

WORLD TRADE ORGANIZATION(WTO)

- H E. RAYMOND J. KROMMENACKER
  Counsellor,
  Technical Coopération

THE FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRY (FCIC)

- Mr. Dr. HASSAN EL-SHAFIE
  President

- Mr. ATİLLA KAPRALI
  Secretary General

1. COMCEC COORDINATION OFFICE

(Within the State Planning Organisation of the Republic of Turkey)

- Mr. CELAL ARMANGİL
  Head of COMCEC Coordination Office

- Mr. MUSTAFA ŞİRİN
  Head of Department,
  COMCEC Coordination Office

- Mrs. GÜLBÜN SUEL
  Executive Secretary

- Mr. FERRUH TIĞLI
  Expert, Coordinator for Documentation

- Mr EBUBEKİR MEMIŞ
  Expert, Coordinator for Documentation

- Mr. YAKUP KARACA
  Expert, Drafting

- Mr. FATİH ÜNLÜ
  Expert, Drafting

- Mr. ORHAN ÖZTAŞKIN
  Expert, Protocol and Press Relations

- Mr. ATA ATALAY
  Expert, Protocol

- Mr. KEMAL ARSLAN
  Expert, Computer Service

- Mr. SÜLEYMAN ALATA
  Expert, List of Participants

- Mrs. HAMİYET ÖZTAŞKIN
  Executive Secretary

J. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAT AFFAIRS OF THE STATE PLANNING ORGANIZATION

- Mr. ALİ IŞIKLAR
  Head of Department

- Ms. MÜKERREM ÖZKILIÇ
  Head of Section

- Mr. YAŞAR GÜLSOY
  Expert

- Mr. MEVLÜT YAŞAR
  Expert

- Mr. SEYİT AMBARKÜTÜK
  Technician

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. SÜLEYMAN DEMIREL
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 novembre 1998)

Original: Turc

DISCOURS D'OUVERTURE DE
S. E. SÜLEYMAN DEMİREL
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 novembre 1998)

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Honorables délégués,
Chers invités,

Je voudrais exprimer mon plaisir de me retrouver avec vous une fois de plus à l'occasion de la quatorzième Session du COMCEC. Je vous salue cordialement et souhaite que vos travaux soient bénéfiques au monde islamique et à l'humanité entière.

Durant cette dernière période, la coopération économique au sein de notre organisation s'est encore développée avec l'accession de nouveaux membres. L'accession cette année du pays frère, le Guyana, à notre organisation, après le Surinam et le Togo, est également une grande source de satisfaction.

Je tiens à exprimer, à cette occasion, mes remerciements au Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique et à la Banque islamique de Développement ainsi qu'à toutes les institutions spécialisées du COMCEC pour le dévouement dont elles font preuve en s'acquittant de leur tâche.

Honorables délégués,
Chers invités,

Cette réunion se tient à un moment historique de transition où s'opèrent des transformations globales qui modèlent le monde du siècle à

venir. Nous traversons une période cruciale où les règles et les institutions établies sont remises en question dans tous les domaines des relations internationales et où l'humanité est en quête de solutions rapides. Nous observons que la globalisation, qui s'affiane en tant que réalité inévitable, modèle déjà l'économie mondiale de l'avenir. Le monde qui s'oriente très rapidement vers un marché unique ne fait que rapprocher encore davantage les nations et les pays. Un nouveau processus de restructuration est amorcé dans tous les domaines, soit-il politique, économique, social, culturel ou autre. La prise de conscience, du fait que la paix, la démocratie et le développement constituent les trois éléments indissolubles d'une triade, se consolide de plus en plus.

Malheureusement, l'économie mondiale inscrite dans ce processus de globalisation rapide se trouve confrontée à un mouvement de crise et de récession. La crise financière qui s'est déclenchée en Asie et s'est étendue à la Russie pourrait également affecter l'Amérique latine. La possibilité que cette crise puisse se propager à l'instar d'une épidémie et déclencher une grande crise économique au niveau mondial, suscite des préoccupations.

Les recherches effectuées mettent en évidence que les pays en développement parmi lesquels figurent nos pays ont été les plus affectés par cette crise. Alors qu'il est estimé que le taux de croissance économique au niveau mondial passera de 4% à 2% cette année, celui des pays en développement passera probablement de 6% à 2%. Cette décélération de la croissance économique associée aux taux de croissance démographique élevés et aux carences de l'infrastructure présage de graves problèmes d'ordre économique et social que les pays en développement devront confronter.

De même, il est estimé que la crise actuelle freinera non seulement la croissance économique au niveau mondial mais provoquera également, avec les pratiques protectionnistes qui se développeront parallèlement, d'importantes baisses dans le volume du commetce international. 11 est

estimé en outre que le volume du commerce international, qui a enregistré une croissance de 10% en 1994, baissera à 3% en 1998.

Outre ces développements, l'ordre économique instauré après la deuxième guerre mondiale n'a pas réussi à répondre aux exigences de l'économie en cours de globalisation. Afin que la crise actuelle puisse être surmontée sans trop de répercussions néfastes sur l'économie mondiale, il est impératif que les économies qui assument des responsabilités globales prennent à temps les mesures qui s'imposent pour éviter une récession mondiale.

Messieurs les ministres,
Honorables délégués,

En notre qualité de membres de l'Organisation de la Conférence islamique, forte d'un passé de près de trente ans, nous sommes tenus de nous pencher attentivement sur les tendances que j'ai mentionnées plus haut, nous y adapter et prendre les mesures nécessaires.

Un pas significatif dans ce domaine a été la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de coopération économique et du Plan d'action qui sont les résultats des efforts visant à percevoir la coopération et la solidarité entre nos pays selon une nouvelle approche conforme aux développements actuels dans le monde. J'ai également noté avec satisfaction que des réunions sectorielles de Groupe d'experts relatives au commerce extérieur, au mouvement des capitaux et à la coopération technique sont organisées dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action. Je suis convaincu que vous allez faire preuve de la volonté nécessaire afin de mettre en oeuvre les résultats de ces réunions.

En tant qu'Organisation de la Conférence islamique et le COMCEC, nous avons créé les structures et les mécanismes institutionnels dans le domaine de la coopération économique et commerciale et avons acquis une grande expérience dans ce domaine. Je désire, à cet égard, souligner l'importance de tirer un profit maximal des

mécanismes de garantie, de financement, du commerce à moyen terme, d'investissement et de crédit à l'exportation, mis en oeuvre dans le cadre du COMCEC.

Les questions susceptibles de contribuer de façon significative à la coopération économique et commerciale entre nos pays confrontés aux conditions économiques mondiales, qui accusent une évolution rapide, feront également l'objet de débats lors de cette session du COMCEC

Je considère que lu thème: « Commerce et investissements intra-OCI, stabilisation économique et réformes structurelles dans les pays membres » qui sera débattu lors de la séance d'échanges de vue constitue un choix judicieux et significatif.

Je suis persuadé que les échanges de vue et d'information contribueront dans une grande mesure à surmonter les obstacles qui entravent nos relations commerciales affectées par l'actuelle crise économique mondiale, et à développer nos expériences relatives aux politiques économiques qui doivent être mises en oeuvre à cette fin

A cet égard, l'application par nos gouvernements des progiammes structurels nécessaires à la diversification de leur commerce extérietu afin de développer les échanges commerciaux entre nos pays, et les mesures visant à encourager le commerce et les investissements régionaux par la libéralisation de leur régime de commerce extérieur revêtent une grande importance à mon sens.

Un autre point que je désire développer consiste à îa nécessité de suivre les changements survenus dans le système de l'Organisation mondiale de commerce qui assumera un rôle prépondérant dans le processus d'intégration des économies de nos pays avec I' économie mondiale et de poursuivre la coopération amorcée dans ce domaine entre nos pays. Je saisis cette occasion pour exprimer mes remerciement a la Banque islamique de Développement peur les efforts d'assistance

technique qu'elle a fournis à ceux des pays membres désireux de s'affilier à l'Organisation mondiale de commerce.

Honorables délégués.
Chers invités.

Alors que Thuinanité cherche a se rallier autour des valeurs et objectifs comemens visant à I'établissement de la paix la stabilité et la coopération dans le monde, le terromme, le nationalisme ethnique le racisme, la xénophobie, l'intolérance continuent malheureusement de prévaloir et de menacer notre planète

Ce ne sont que la solidarité et les efforts, conjoints qui pourront lever les obstacles qui se dressent devant un ordre mondial où le droit et la justice régneront.

La Turquie apporte son plein soutien au processus de paix au Moyen Orient et considère qu'il ne faudrait pas laisser échapper cette occasion exceptionnelle qui se présente pour I'instauration d'une paix juste et durable. Dans ce contexte, il est d'une extrême importance que les parties s'acquittent de leurs obligations. Le respect des engagements est impératif.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons accueilli les Accords de la période transitoire signés par MM. Yasser Arafat et Benjamin Netanyahu, le 23 octobre 1998, à Washington dans le cadre du volet palestino-isarélien du processus de paix au Moyen Orient. Nous espérons que ces accords débloqueront les négociations qui s'étaient engagées dans une impasse et donneront un nouvel élan au processus de paix. La poursuite du processus de paix est d'une importance vitale pour la stabilité dans la Méditerrannée orientale.

Nous avons adopté la même position déterminée à l'égard des événements de Kosovo qui ont atteint des dimensions préoccupantes qu'à l'égard des campagnes de purification ethnique entreprises en Bosnie-

Herzégovine. Nous invitons la communauté internationale à assumer ses responsabilités dans ce sens. La Turquie considère que seule une solution qui permettra d'instaurer une démocratie pluraliste et participative, garantissant les droits légitimes de tous les groupes ethniques du Kosovo sur la base des principes énoncés par les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et de l'OSCE, sera saine, juste et durable.

L'instauration d'une paix durable dans le Caucase dépend de la concrétisation de la légitimité internationale. Une nouvelle fois, j'invite l'Arménie qui continue à occuper le cinquième du territoire du pays frère ['Azerbaïdjan à se conformer aux exigences du droit international.

Nous suivons de très près la situation en Afghanistan qui revêt une importance vitale pour la stabilité en Asie Centrale. Nous sommes affligés par le fait que les longues souffrances endurées par le peuple frère afghan n'aient pas pris fin. Nous ne croyons pas qu'une solution puisse être obtenue par les armes. Nous estimons que seul un gouvernement de concensus national doté d'une base étendue et regroupant tous les groupes ethniques peut apporter une solution à la question.

Messieurs les ministres,
Honorables délégués,

La nouvelle ère qui se dessine à l'horizon des relations internationales exige une coopération économique encore plus étroite entre nos pays, liés par un patrimoine historique, spirituel et culturel communs et des attaches fraternelles. La Turquie croit fermement que la coopération régionale constitue la clé de la paix, de la stabilité et du bien-être au niveau mondial.

Nous traversons une période chargée d'espoirs et de défis. Nous nous devons d'unir nos forces sur la base d'une nouvelle vision de la paix. Nous nous devons de transformer les conflits en coopération et les oppositions en solidarité.

A cet égard, le COMCEC constitue un jalon important sur la voie de développement de la coopération économique et commerciale entre nos pays. Malgré les problèmes auxquels nous sommes confrontés, l'avenir est riche en espoir et en opportunités. Il nous incombe d'exploiter ces espoirs et opportunités de manière rationnelle.

La Turquie, pleinement consciente de ses responsabilités dans ce processus de transformation historique, sert la cause de la paix mondiale et déploie des efforts afin de contribuer à la croissance du bien-être commun. Mobiliser les possibilités de coopération régionale et assumer un rôle d'instigateur dans les nouveaux projets de partenariat constituent le point focal de ses efforts. A cet égard, l'intégration du bassin de la Mer Caspienne, nouvelle géographie énergétique où sont situées les nouvelles sources d'énergie du XXIème siècle, avec les marchés mondiaux dans une perspective visant à une rapide croissance du niveau du bien-être des peuples de la région, est la principale priorité de la Turquie.

Le projet d'oléoduc Bakou-Ceylan, seul projet qui permettra le transfert des sources énergétiques, déterminant dans la stabilité et le bien-être à long terme des pays frères producteurs d'énergie qui sont tous membres de la OCI et du COMCEC, est candidat à figurer parmi les plus remarquables projets de paix et de coopération du XXIème siècle.

La Déclaration d'Ankara signée par les Chefs d'État de la Turquie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, et de l'Ouzbékistan constitue, à cet égard, un pas historique. Le projet d'oléoduc Bakou qui permettra l'intégration de l'infrastructure énergétique de notre région avec l'économie mondiale s'inscrit également dans les objectifs que se sont assignés le COMCEC et l'OCI.

Le monde islamique auquel nous lient des attaches culturelles, spirituelles et culturelles occupe une place prépondérante dans tous les efforts déployés par la Turquie. J'aimerais, tout particulièrement, vous assurer, à cet égard, que la Turquie continuera de fournir son soutien aux

activités de l'Organisation de la Conférence islamique et du COMCEC qui réunissent tous les pays islamiques frères sous leur égide.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux qui, j'en suis convaincu, seront bénéfiques à la coopération économique entre nos pays, et espère que votre séjour à Istanbul sera fructueux et des plus agréables.

DISCOURS DE S.E. DR. AZZEDINE LARAKI
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 novembre 1998)

DISCOURS DE S.E. DR. AZZEDINE LARAKI SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE A LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 novembre 1998)

Au Nom de Dieu, Le Clément, Le Miséricordieux

Que la Prière et la Bénédiction divines soient sur notre Prophète MOHAMMAD, ainsi que sur sa Famille et sur ses Compagnons

Excellence Monsieur Souleymane DEMIREL
President de la République de Turquie et
President du COMCEC,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Assalamou Alaykoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouhou

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser à tous mes sincères et fraternelles salutations et d'exprimer toute ma gratitude à Son Excellence Monsieur Souleymane DEMIREL, Président de la République de Turquie et également Président du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) de I'OCI pour avoir bien voulu rehausser de sa presence l'ouverture de cette 14ème session du COMCEC.

C'est le lieu pour moi de dire notre appréciation des grandes qualités avec lesquelles il dirige les travaux de cette importante instance. Je voudrais de même remercier le gouvernement de la République de Turquie pour avoir bien voulu abriter la présente réunion et pour l'accueil cordial et l'hospitalité généreuse qui ont été réservées aux délégués depuis leur arrivée dans cette ville historique.

Je dois remercier aussi le Bureau de Coordination du COMCEC et tous les autres organes de la famille de l'OCI, pour l'excellent travail préparatoire qui, j'en suis sûr, contribuera au succès de la 14eme session du a COMCEC,

La 14ème session du COMCEC fait suite au 8ème Sommet islamique et à la 25ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères où d'importantes résolutions avaient été prises en vue d'intensifier les efforts visant à promouvoir la coopération économique inter-islamique. En tant qu'instance de l'OCI responsable, en collaboration avec les Etats membres de la mise en oeuvre des résolutions du Sommet en matière économique et autres, COMCEC a, évidemment un rôle primordial à jouer à ce niveau.

La 14ème session du COMCEC revêt d'autant plus d'importance qu'elle se tient à un moment où l'impact de la grave crise économique qui recoue nombre d'économies réputées, solides de par Se monde, laisse présager une récession économique mondiale imminente. Le fait que te institutions usonctaires internationales n'aient pas pu garantir Sa stabilité économique dans un inonde où Ses flux trans-frontaiiers de capitaux s'accélemant et où l'on assiste *à la* montée de la méfiance et de la résistance populaire au mesures édictées porsr assurer Se développement socio-économique, appelle les lionarables délégués qui participent à cette 14ème session du COMCEC, à accorder à cette situation toute l'attention et l'urgence nécessaires.

Monsieur le Président,
Messieurs les délégués.

Dans un nouvel ordre économique mondial caractérisé par des tendances de plus en plus fortes vers la mondialisation et la libéralisation du cornmerte et de la compétition, ces développements fâcheux posent des problèmes particulièrement complexes pour les économies des Etats me» bres de I'OCI qui souffrent déjà de nombreux maux et insuffisances.

Pour faire face à tous ces problèmes, de manière efficace et en foute confiance, nous devons aller de l'avant en nous armant de toute la lucidité et de la détermination nécessaires. Nos dirigeants ont déjà identifie plusieurs mesures concrètes au cours des réunions de l'OCI, mesures gui nécessitent une action rapide pour leur mise en oeuvre effective. Ces mesures résident esscntiement dans l'intensification de ia coopération etaminique inter-islamique à ovens une véritable libéralisation du commerce, le renfercement de la cooperation avec le secteur privé et l'accélération du processus de creation d'une base de cooperation réelle dans le domaine des investissements et des projets conjoints.

Cela nous amène à la question extrement importante de la que *en* oeuvre du Plan d'action visant à renforar lis coopération économique et commerciale entre les Etais membres de I'OC .Ce Pian d'action - fruit *de locatiopn* études préparatoires et de longs débats au pius haut usieau
document complet traitant de tous les aspects intéressant le renferément de la coopération économique entre les Etats membres dans dix domaines prioritaires

bien définis. Avec bien du retard, le processus de mise en oeuvre a été lancé en septembre dernier, avec la tenue de réunions d'experts dans plusieurs secteurs. L'expérience acquise depuis le début du processus de mise en oeuvre met en exergue la nécessité d'entreprendre une étude approfondie du mécanisme de suivi et de mise en oeuvre qui fait partie intégrale du Plan, à fin de savoir si ce mécanisme peut être considéré comme adéquat et efficace pour garantir la mise en oeuvre du Plan dans le plus brefs délai possible.

Une autre question à examiner d'urgence c'est de savoir comment encourager les Etats membres à signer et à ratifier sans tarder les Statuts et Accords préparés par le Secrétariat général de l'OCI pour servir de cadre juridique à la promotion de la coopération économique et commerciale inter-islamiques.

Il est regrettable de constater que plusieurs Accords importants tels que l'Accord-cadre sur le Système Préférentiel des Echanges finalisé depuis 1990 ne sont pas rentrés en vigueur jusqu'à présent faute du quorum de signatures et de ratifications exigé.

J'en profite pour demander aux honorables délégués de se pencher sur cette question avec toute l'urgence requise.

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Je suis convaincu que ces grandes préoccupations et tant d'autres feront l'objet de discussions approfondies au cours des quatre prochaines journées et que la qualité des débats permettra de trouver des solutions à beaucoup de problèmes qui ont jusqu'à ce jour gêné le développement du commerce inter-islamiquc et de la coopération économique. Ces discussions permettront, j'en suis sûr, d'accélérer le processus de mise en oeuvre de différentes résolutions du 8ème Sommet islamique traitant des questions économiques.

Pour terminer, je voudrais assurer les honorables délégués de toute la coopération du Secrétariat général et de toutes les autres institutions de l'OCI dans leurs efforts visant à assumer cette responsabilité qui est la leur.

Je souhaite plein succès à la 14ème session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC).

Wassalamou Alaykoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouhou.

DISCOURS DE S.E. ABDESSALAM ZENINED
MINISTRE DU ROYAUME DU MAROC
CHARGÉ DE LA COOPÉRATION AVEC LE MAGHREB
ET LES PAYS ARABES ET ISLAMIQUES
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 novembre 1998)

Original : Arabe

DISCOURS DE S.E. ABDESSALAM ZENINED
MINISTRE DU ROYAUME DU MAROC
CHARGÉ DE LA COOPÉRATION AVEC LE MAGHREB
ET LES PAYS ARABES ET ISLAMIQUES
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 novembre 1998)

Monsieur le Président de la République de Turquie,
Messieurs les Chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de l'OCI,
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer ainsi qu'au noble peuple turc, au nom du groupe arabe qui m'a accordé l'honneur de prendre la parole, nos profonds remerciements et notre sincère appréciation pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont nous avons fait l'objet.

Je saisis cette occasion pour transmettre mes chaleureuses félicitations à Votre Excellence ainsi qu'au peuple frère de Turquie à l'occasion de la célébration du 75ème anniversaire de la République. Je ne saurais manquer ici de saluer votre rôle important et vos efforts soutenus pour promouvoir et consolider les liens de coopération qui lient tous les pays islamiques.

Excellence,

Les réunions du COMCEC - nous vous en sommes très reconnaissants - sont placées sous votre haut patronnage. C'est pourquoi elles ont un cachet spécial qui reflète votre rôle efficace dans le renforcement de la coopération commerciale et économique entre nos pays. Les développements dont est témoin le monde aujourd'hui et les

changements internationaux rapides qui ont d'importantes conséquences pour nos pays, ont prouvé que notre Comité, grâce à votre sage direction, est apte à faire face et à s'adapter aux diverses tendances, et à toutes les mutations qui se sont produites sur la scène politique et économique mondiale. Il n'est pas surprenant de constater que la Turquie qui suit une politique économique ouverte et équilibrée sous les directives de ses dirigeants, avance d'un pas sûr vers le progrès et la prospérité. Nous fondons les plus grands espoirs sur ce Comité qui - nous l'espérons tous - réalisera les aspirations de la Oummah islamique dans le domaine de la coopération et de la solidarité entre ses membres. Le fait que notre auguste comité ait décidé d'organiser au cours de sa présente session un échange de points de vue sur les questions du commerce et des investissements intra-OCI, de la stabilité économique, et de l'ajustement structurel, est une décision très judicieuse. Elle prouve la capacité de notre comité à faire face aux changements économiques et aux crises financières qui secouent le rionde. Â cet égard, je ne peux que faire l'éloge de la coordination et des consultations entre les États membres concernant les questions importantes examinées actuellement dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Excellence Monsieur le Président,

Excellences,

En tant qu'Oummah islamique, nous nous devons de fournir l'assistance nécessaire aux peuples musulmans éprouvés, à commencer par le peuple palestinien qui - Dieu soit loué - est sur le point de créer un État palestinien avec Al-Qods Al-Shanf pour capitale.

Nous saisissons cette occasion pour exhorter les membres de notre Comité à prendre les mesures susceptibles d'assurer le succès des activités de Beit-al-Mal en faveur de la première Quibla et du troisième Haram, une fois que sa structure sera parachevée à Casablanca sous les auspices de Sa Majesté, le roi Hassan lï.

En conclusion, c'est un réel plaisir pour moi de transmettre mes félicitations aux nouveaux membres du Bureau du COMCEC et de rendre hommage aux membres sortants pour leurs efforts. J'aimerais également remercier tous ceux qui ont oeuvré avec zèle ces deux derniers jours afin de faciliter nos travaux. Que le Tout-Puissant couronne de succès nos efforts au service de notre Oummah islamique.

Assalamou Alaïkoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatou

DISCOURS DE S.E. DR. HUSSEIN NAMAZI MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 novembre 1998)

Original : Farsi

DISCOURS DE S.E. DR. HUSSEIN NAMAZI
MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET
DES FINANCES DE LA
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 novembre 1998)

Monsieur le Président de la République de Turquie,
Distingués délégués,
Mesdames et messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir de m'adresser, au nom du groupe régional asiatique, à cette auguste réunion de la session du COMCEC.

Qu'il me soit d'abord permis de vous exprimer, Excellence, ainsi qu'au gouvernement et à ce grand pays, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de la célébration du 75ème anniversaire de la création de la République de Turquie.

Permettez-moi également d'exprimer ma profonde gratitude pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité et les efforts déployés pour abriter cette réunion et lui assurer le succès.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à S.E. le Président Süleyman DEMDREL pour son discours plein d'inspiration et riche en enseignements qui guidera nos délibérations au cours de cette réunion.

Monsieur le Président,

Notre réunion se tient alors que la mondialisation et la libéralisation économique qui l'accompagne sont devenues deux caractéristiques qui façonnent actuellement la scène économique. Bien que l'on prétende que la restructuration de l'économie globale et des

économies nationales grâce à l'ajustement structurel et l'augmentation des taux de croissance, se traduiront par un niveau de vie amélioré pour les individus et la communauté mondiale dans son ensemble, le monde se trouve aujourd'hui à un carrefour dangeureux avec le risque croissant d'une récession globale. Une fois de plus, nous sommes témoins aussi bien des profits découlant de la mondialisation: une énorme mise en commun des ressources d'investissements et une meilleure gestion économique, que des risques: instabilité et crise financières, et marginalisation de pays qui n'ont pas adhéré à ce puissant courant d'unification économique mondiale.

Il y a quelques mois, le monde a été choqué de voir des pays connus pour leur performance économique, plongés dans des crises. Au long des deux dernières décennies, le sud est asiatique était, sans nul doute, le modèle même des avantages de la mondialisaion. Tout le monde admirait le miracle asiatique basé sur une politique prudente de l'épargne et du fisc, sur le capital physique et humain, et sur la libéralisation et l'ouverture économique. Ces pays avaient réussi à réaliser des taux de croissance miraculeux et réussi à réduire considérablement la pauvreté.

Mais il ne fallait pas oublier le revers de la médaille. Dans une économie mondialisée, quelques vertus macro-économiques ne suffisent pas. Telle est la leçon à tirer de cette crise. Tout pays doit faire preuve d'une grande vigilance et tout en suivant les paramètres socio-économiques dans leur ensemble, ne pas perdre de vue que les conséquences de l'application d'une politique varie d'une région à l'autre et que le concept de « bonne politique » est perçu différemment dans les divers pays en développement ou en transition, suivant les structures en place, le niveau de développement et les chocs extérieurs dont ils sont l'objet.

Monsieur le Président,

Le nouveau système de commerce multilatéral issu des Accords de l'Uruguay Round, et l'établissement de l'OMC ont engendré autant de

défis que d'opportunités pour les pays en développement. Les principaux avantages de ces accords sont les suivants : de meilleures chances d'accès au marché en raison des réductions tarifaires, le respect des tarifs imposés, la conversion des mesures non-tarifaires en équivalents tarifaires, un environnement commercial plus sûr et plus prévisible et un mécanisme multilatéral de l'OMC pour le règlement des différends. Les bienfaits de ce nouveau système commercial ne sont pas toutefois automatiques. En effet, les pays en développement ne sont pas tous en position de profiter pleinement des opportunités auxquelles il donne lieu. Ces pays doivent s'adapter au nouvel environnement commercial, conformer leurs lois commerciales aux Accords de l'Uruguay Round et prendre les mesures requises pour moderniser leurs structures de production, non seulement pour une compétitivité accrue de leurs exportations, mais aussi afin d'assurer à leurs industries une chance de survie face à une concurrence de plus en plus acharnée avec les firmes étrangères, même sur leurs marchés locaux. Au moment où nous nous engageons dans ce processus, le défi est pour nous de savoir comment bénéficier au mieux de l'ouverture du commerce, tout en tenant compte de nos propres intérêts sociaux, culturels et économiques. Ceci est d'autant plus vrai que les riches nations occidentales ont renié leurs responsabilités. Ces pays ont renforcé la perception hypocrite et injuste selon laquelle les pays développés prêchent l'ouverture, alors qu'ils s'engagent en fait dans des pratiques restrictives et encouragent les pays en développement à la libéralisation, même si elle implique pour eux une régression sur le plan de l'emploi et de l'industrie. Entretemps, les nations développées font usage de mesures anti-dumping et protectionnistes en vue de protéger leurs industries propres contre les résultats éventuels de cette libéralisation.

Monsieur le Président,

En jetant un regard sur la décennie 1985-1995, l'on constate que les pays membres de l'OCI n'ont point, dans leur ensemble, fait preuve d'une performance économique exceptionnelle, même si la performance

de quelques uns d'entre eux a été assez bonne. La moyenne des taux de croissance moyenne masque en fait d'énormes décalages dans la performance économique des pays de l'OCI pris séparément. Ainsi quatorze d'entre eux ont accusé une baisse du PIB per capita pendant que seize autres ont connu une hausse de 3 à 6% sur ce plan.

Et pourtant la part de ce pays dans les exportations mondiales a augmenté atteignant 7,2% en 1996 contre 6,8% en 1995. De 7,2% en 1992 et 7,3% en 1993, cette part a baissé à 6,9% puis 6,8% en 1994 et 1995 respectivement.

Par ailleurs, le volume du commerce entre les pays de l'OCI s'est accru passant de 30,5 milliards de dollars en 1995 à 35,9 milliards en 1996 pendant que le volume des exportations de ces pays atteignait 9,5%.

Les statistiques révèlent qu'en 1996, l'afflux des capitaux privés en direction des pays en développement a augmenté pour la sixième année consécutive. Ces capitaux constituent plus de 80% des flux globaux à long terme vers les pays en développement dont le montant s'est élevé à 285 milliards de dollars en 1996. Cette somme n'a pas été distribuée équitablement entre tous les pays en développement. Douze pays seulement ont bénéficié de 73% des investissements étrangers alors que la moitié des pays en développement n'ont reçu qu'une faible proportion. Par ailleurs, la part des pays membres de l'OCI du flux mondial des capitaux s'est avérée insignifiante. En 1996, des 45 pays membres de l'OCI pour lesquels il existe des données, 30 ont reçu 100 millions de dollars ou moins. 15 autres n'ont obtenu que 15 millions ou moins, et ce flux s'est réduit à 1 milliard de dollars ou davantage pour deux cas uniquement.

Monsieur le Président,

Afin d'éviter les périls et les doutes associés aux nouvelles conditions mondiales, les pays membres de l'OCI devraient consentir de sérieux efforts collectifs pour diversifier leur structure commerciale,

relever leur potentiel dans le domaine du commerce en biens non-traditionnels et prendre les mesures susceptibles de renforcer la coopération économique entre eux. Dans ce contexte, les pays membres de l'OCI, ou un groupe composé de certains pays membres, pourraient former des zones de libre échange là où de tels arrangement sont généralement dans l'intérêt général d'un groupe ou d'un sous-groupe.

Monsieur le Président,

Les récentes crises ont conduit à la chute du cours du pétrole et d'autres produits de base. L'effet négatif sur notre économie a été grave à un moment où les politiques de stabilisation s'étaient avérées rentables et avaient permis de faire baisser l'inflation. Face à cette situation, nous avons pris des mesures pour nous ajuster aux nouvelles réalités du marché. Pour ce qui est du moyen terme, nous avons l'intention de suivre le programme de réforme annoncé par le Président Khatami en août 1998. Ce programme fournit une solution d'ensemble permettant de parvenir à une plus grande justice sociale et à une reprise économique. Citons parmi les objectifs de ce programme :

- une plus grande transparence du système macro-économique et des cadres de contrôle
- la réforme des taxes
- la réduction du rôle des gouvernements dans les activités économiques et la privatisation des entreprises publiques
- la promotion des investissements privés
- le démantèlement des monopoles et la promotion de la compétition
- la libéralisation des prix de tous les produits à l'exception de ceux dont le gouvernement compte subventionner certaines quantités et un réseau de sécurité sociale pour protéger les plus vulnérables.

Une fois entièrement opérationnel, le programme ouvrira la voie à une intégration totale de l'économie iranienne dans le cadre du sytème mondial.

Je vous remercie.

DISCOURS DE S.E. KHALIFA ABABACAR SALL
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT
DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 novembre 1998)

Original : Français

DISCOURS DE S.E. KHALÏFA ABABACAR SALL
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT
DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 novembre 1998)

Monsieur le Président de la République de Turquie et
Président du COMCEC
Honorables Chefs de délégation,
Excellence Monsieur le Secrétaire général de l'OCI,
Distingués délégués et invités,

Je voudrais, tout d'abord, au nom du groupe africain qui m'a fait l'honneur de prendre la parole, ici et maintenant, louer la régularité avec laquelle se tiennent les sessions du COMCEC comme celles de son Comité de suivi.

C'est, encore une fois, une agréable occasion de rendre hommage à Son Excellence Monsieur Süleyman DEMIREL, Président du COMCEC, pour la façon efficace et clairvoyante avec laquelle il dirige ce Comité permanent de l'Organisation de la Conférence islamique, ainsi qu'à Son Excellence Monsieur Mesut YILMAZ, Premier ministre de la République de Turquie, qui l'assiste dans l'accomplissement de cette exhaltante mission au service de la Oummah islamique.

Cet hommage s'adresse également au peuple turc, à un pays qui fait la fierté de tout le monde musulman, en raison de sa vieille et riche civilisation, de son attachement à la réalisation des objectifs de l'OCI et des importants progrès qu'il a enregistrés dans la voie de son développement, dans tous les domaines.

Au moment où l'Organisation de la Conférence islamique s'apprête à entrer dans le troisième millénaire, perspective qui retient toute son attention depuis le Sommet extraordinaire d'Islamabad, en mars 1997, au moment où cette fin de siècle est notamment marquée par le phénomène de la globalisation et de la mondialisation économiques, les missions assignées au Comité permanent pour la Coopération économique et commerciale interpellent plus que jamais la Oummah islamique et ses dirigeants.

Par un excellent de travail de réflexion, entrepris particulièrement depuis le Sommet islamique tenu à Dakar, au Sénégal, en décembre 1991, le COMCEC a élaboré une Stratégie pour la promotion de la coopération économique et commerciale intra-islamique, avec un Plan d'action et un mécanisme de suivi adéquats.

Avec une réelle volonté politique qui anime tous nos États, mais avec les insuffisances inhérentes au niveau de développement de la plupart de ceux-ci, à l'action de l'ensemble des Organisations intergouvernementales, en un mot, à toute oeuvre humaine, l'OCI s'est attelée à la mise en oeuvre de ce Plan. L'essentiel est que les insuffisances que voilà n'inhibent pas notre détermination commune à nous engager dans cette voie.

C'est dans cet esprit que, au niveau du groupe africain de l'OCI, s'inscrivent, d'une part, le Séminaire organisé conjointement par le gouvernement du Sénégal et la Banque islamique de développement (BID), à Dakar, en avril 1997, pour vulgariser les possibilités de coopération économique et commerciale qu'offre le système de notre Organisation, et, d'autre part, les offres faites par d'autres pays africains frères pour abriter des rencontres de cette nature, dans le domaine de compétence du COMCEC.

Dans la réalisation de cette oeuvre colossale au profit de la Oummah islamique, par le biais de diverses orientations dont l'intégration économique, les organismes intervenant dans le champ d'action du

COMCEC jouent un rôle de réflexion et d'action qui mérite d'être souligné. C'est le cas, notamment, de la Banque islamique de développement, que dirige, avec un remarquable dévouement et efficacité, notre frère Ahmed Mohamed Ali, et qui contribue, de façon féconde, au progrès économique et social des pays musulmans et à celui des minorités musulmanes à travers le monde.

Le Secrétariat général de l'OCI, sous la conduite éclairée de notre frère le Docteur Azeddine LARAKI, est résolument engagé dans la même voie, comme l'illustre notamment la qualité des documents de travail qu'il présente aux sessions du COMCEC.

Excellence Monsieur le Président du COMCEC,
Honorables Chefs de délégation,
Excellence Monsieur le Secrétaire général de l'OCI,
Distingués délégués et invités,

En terminant cette intervention, au nom du groupe africain, je voudrais remercier vivement le gouvernement et le peuple turcs, pour toutes les prévenances dont toutes les délégations sont entourées, ici à Istanbul, dans cette historique et belle ville, et qui sont le reflet de la grande hospitalité, bien connue, de la Turquie.

Assalamou Alaïkoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouhou.

DISCOURS DE S.E. DR. AHMED MOHAMED ALI PRÉSIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 novembre 1998)

Original : Arabe

DISCOURS DE S.E. DR. AHMED MOHAMED ALI
PRÉSIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE
DE DÉVELOPPEMENT
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 novembre 1998)

Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux.

Que le Salut et les Bénédictions d'Allah soient sur notre Maître Mohamed, fidèle et dévoué ainsi que sur les siens, sur l'ensemble de ses Compagnons.

Excellence Monsieur Süleyman Démirel
Président de la République de Turquie
et Président du Comité Permanent
pour la Coopération économique et commerciale

Excellence Dr Azeddine Laraki

Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence islamique

Messieurs les Chefs et membres des délégations

Mesdames et Messieurs

Assalamou alaïkoum wa Rahmatoullahi wa Barakatouh

J'ai le grand plaisir et l'insigne honneur de m'adresser aujourd'hui à votre honorable Assemblée à l'occasion de sa 14ème session qui se tient sous l'égide du COMCEC et d'exprimer, au nom de votre institution, la Banque islamique de développement, toutes mes félicitations au peuple turc à l'occasion de la célébration du 75ème anniversaire de la République de Turquie. Je voudrais également remercier vivement la République de Turquie, son gouvernement et son peuple, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse dont nous avons été entourés depuis le début de cette série de réunions, ainsi que pour les excellentes dispositions prises en vue d'assurer la réussite de cette manifestation.

Ceci témoigne, s'il en faut, de la détermination de la République du Turquie, et de la vôtre, M. le Président, à renforcer l'action islamique commune, et à consolider les efforts déployés par la Ournmah islamique en vue de renforcer la coopération entre les pays membres de l'Organisation de la conférence islamique dans les domaines économique et commercial.

Il m'est tout aussi agréable, aujourd'hui, d'adresser nos vifs remerciements au Secrétariat de votre honorable Comité pour l'aimable invitation qu'elle a adressée à la Banque islamique de développement en vue de prendre part à cette réunion et contribuer, dans la mesure de ses moyens, à accélérer la réalisation des objectifs recherchés.

Le discours que vous avez prononcé aujourd'hui à la séance inaugurale constituera pour nous une source d'inspiration, en raison des idées pertinentes et des sages directives qu'il contient. Je suis sûr également que Leurs Excellences, les Ministres accorderont une attention particulière aux propositions formulées dans votre discours et que ces idées serviront de référence aux participants à cette réunion lors de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, au bénéfice de nos pays membres. Je voudrais tout particulièrement exprimer mon appréciation pour votre engagement à continuer à apporter le soutien de la Turquie aux activités du COMCEC et de l'OCI.

Monsieur le Président,

Permettez-moi également de rendre hommage à S.E. Dr Azzeddine Laraki, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence islamique, pour son brillant discours ainsi que pour les idées et ies propositions qu'il a formulées en matière d'action islamique commune et pour l'analyse qu'il a effectuée concernant l'évolution du processus de coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'Organisation de la conférence islamique. Votre institution, la Banque, a le plaisir d'être partie prenante dans ce processus et se tient prête à accueillir le 21eme siècle et à faire face aux défis considérables qu'il nous pose.

Monsieur le Président,
Excellences,

Votre réunion se tient à une étape décisive dans l'évolution des relations économiques internationales, caractérisée par des développements nouveaux et accélérées dans le sens de l'approfondissement de la mondialisation avec ce que cela comporte comme défis, potentialités et opportunités. Notre monde islamique ne saurait vivre en marge de tels développements. Bien au contraire, il devrait composer avec eux pour bénéficier au maximum des avantages qu'ils offrent et juguler leurs effets négatifs. Il est également nécessaire de traiter avec ces développements à travers des cadres internationaux conduits par des organisations créées pour servir l'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble. Ceci requiert une quête permanente en vue de répartir ces avantages, avec la plus grande équité, à travers ces cadres d'intervention.

Je voudrais également évoquer les développements intervenus dans les marchés internationaux en raison de leur importance considérable à cet égard. Les événements survenus en Asie de l'est l'année dernière, qui ont affecté deux des pays membres de la Banque à savoir la Malaisie et l'Indonésie, ne cessent de constituer pour nous une source de préoccupation importante en raison de la dévaluation considérable des monnaies des pays membres de la région et du déséquilibre qu'ils ont provoqués tant au niveau économique que financier.

La crise a commencé à revêtir un aspect international puisqu'elle s'est étendue à l'économie de la Russie et des pays de l'Amérique latine. Nous craignons fort aujourd'hui que ces phénomènes dont l'apparition a commencé en Asie de l'est ne provoquent une récession internationale dont il est difficile de prévoir les conséquences. Ceci a conduit certains à évoquer déjà le spectre d'une incapacité des organisations internationales à trouver la solution requise à ce problème et à inviter les pays industrialisés à mettre en place des cadres et des institutions internationales sérieuses ou à restructurer les institutions déjà en place pour qu'elles puissent répondre aux besoins de la phase actuelle. Afin de tirer les enseignements qui s'imposent suite à cette crise, il convient de procéder à l'évaluation de la manière dont cette crise a été gérée et de rechercher les

moyens susceptibles de prévenir de telles crises à l'avenir et de juguler les incidences économiques et sociales qui en découlent.

S'agissant de la Banque islamique de développement et de sa contribution à une telle crise, je dirai que la Banque est tout à fait consciente du fait que cette crise, en raison de son ampleur et de ses dimensions, requiert des moyens qui dépassent de loin les capacités de la Banque. Dans ce cas, la Banque ne peut que se contenter de jouer le rôle de catalyseur. Toutefois, malgré la modestie de ses moyens, elle s'est empressés de mobiliser des ressources en signe de solidarité avec les pays membres affectés, à hauteur de 600 millions de $EU pour l'Indonésie et de 100 millions de $EU pour la Malaisie. L'objectif recherché par une telle intervention est de maintenir la confiance dans l'économie de chacun de ces deux pays et d'apporter un soutien à des projets spécifiques dans des secteurs particulièrement affectés par la crise.

La BID essaye de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour le Pakistan, en collaboration avec un certain nombre de banques islamiques et d'autres institutions financières, en vue de venir en aide à ce pays et de l'appuyer pour faire face à la situation financière créée par les événements récents.

Les questions inscrites à l'ordre du jour témoignent que l'extrême importance que revêtent nos assises dans l'accélération de l'action islamique commune et le renforcement de leur efficacité. Lors de la 7™* Conférence islamique au sommet, les dirigeants de cette Oummah ont reconnu que le meilleur moyen d'y parvenir consistait à mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action destinés à renforcer la coopération économique et commerciale entre les pays membres et, en conséquence, ils ont chargé le COMCEC d'en assurer l'exécution et d'en entreprendre le réexamen, le cas échéant.

Dès le départ, la Banque islamique de développement à tenu à participer à la concrétisation d'une telle stratégie et a manifesté le désir de prendre part à sa mise en œuvre. Aussi, a-t-elle participé à toutes les réunions sectorielles prévues par le mécanisme de mise en œuvre du plan d'action et a apporté son soutien à certaines de ces réunions. L'importance de ces réanioas sectorielles réside dans

les projets qui en découlent et dans les commissions constituées de représentants des pays concernés par ces projets ; en conséquence, il est nécessaire de réactiver ces commissions afin de traduire de tels projets dans les faits car la Banque islamique de développement accorde une extrême importance aux projets qui concernent plus d'un pays membre et souhaite en généraliser les fruits et renforcer la coopération entre les pays membres.

Monsieur le Président,

La BID avait soumis à votre 13eme réunion un document traitant d'une approche de « La préparation de la Oummah au 21eme siècle dans le domaine de la coopération économique, commerciale et financière » ; puis le document a été soumis à la 8eme Conférence islamique au Sommet qui a adopté une résolution N° 8/34/EC appelant à prendre des mesures bien précises pour la mise en œuvre de certaines recommandations qu'il contient. Depuis, la Banque ne ménage aucun effort pour mettre en œuvre les décisions retenues lors des réunions tenues avec le Secrétariat de l'Organisation et avec les organes et les institutions concernées issues de l'Organisation. Des groupes de travail ont été constitués pour planifier les actions à entreprendre en vue d'atteindre les objectifs quantitatifs définis dans les domaines du développement des échanges commerciaux, de la lutte contre l'analphabétisme, du développement des ressources humaines et d'améliorer un tant soit peu la situation de la Oummah islamique dans le domaine de la santé. A cet égard, nos remerciements s'adressent au Secrétariat général de l'Organisation et aux institutions qui ont pris part à ces efforts notamment à la République islamique d'Iran en sa qualité de Président du Sommet qui a abrité la seconde réunion de ce groupe et y a contribué de façon effective.

S'agissant du développement des échanges commerciaux, le Groupe de travail a suggéré d'en augmenter le taux actuel qui est de 10 % pour le porter à 13% au cours des trois prochaines années. La Banque prépare pour y parvenir au programme dont la mise en œuvre nécessitera d'intenses efforts de la part des pays membres, des hommes d'affaires, des chambres de commerce et des autres institutions islamiques.

Vous trouverez les détails des actions entreprises par la Banque dans les documents qui vous ont été remis et je suis persuadé que vous prendrez les décisions nécessaires de façon à renforcer les efforts déployés par la Banque à cet égard.

Monsieur le Président,
Excellences,

Les pays membres de l'Organisation de la conférence islamique font face à des défis dont les défis économiques et les défis relatifs à l'acheminement vers un monde sans frontière ne sont pas les moindres. Ceci veut dire que les économies nationales ne sont plus désormais à l'abri de ce qui se passe à l'échelle internationale. Cette mondialisation nous dicte d'agir à travers des cadres d'intervention et des organisations internationales dominées par les puissances économiques par le biais de groupements économiques. L'inscription en permanence dans l'ordre du jour de votre commission d'un point relatif à l'Organisation mondiale du Commerce et à la façon de traiter avec elle reflète une prise de conscience précoce de ce phénomène et de son incidence sur les pays membres tout comme elle reflète une prise de conscience quant à la nécessité d'établir une coordination entre les positions de ces pays à cet égard.

Sur délégation de votre honorable commission, et depuis la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, la BID a déjà commencé l'organisation de réunions pour les pays membres avec pour but de fournir à ces pays l'occasion de se concerter et de coordonner leurs positions concernant les points soumis à l'ordre du jour de ces Conférences ministérielles. De plus, la Banque se prépare actuellement à entreprendre, en collaboration avec la CNUCED, des études qui serviront d'axes autour desquels s'articuleront la concertation et la coordination entre ces pays avant la tenue de la 3eme Conférence Ministérielle de l'OMC prévue aux Etats Unis à la fin de l'année prochaine. La Banque a également mis au point un programme détaillé pour les assistances techniques, avec l'aide de l'OMC, de la CNUCED et du Centre du Centre du commerce international. Afin de permettre aux pays membres de tirer le maximum d'avantages, de leur adhésion à l'OMC et d'aider les pays qui sont

en voie d'adhésion à cette Organisation. Ces assistances techniques comprennent à la fois des programmes de formation, des études, des services de consultants et l'organisation de séminaires dont vous trouverez les détails dans les documents qui vous ont été communiqués.

Monsieur le Président,
Excellences,

Votre commission a eu l'heureuse initiative d'organiser cette réunion en vue d'un échange d'idées sur des questions d'intérêt commun pour la Oummah islamique et de consacrer une séance à cette fin. La question que vous vous proposez d'examiner au cours de cette session s'inspire de la situation actuelle qui prévaut dans les pays islamiques qui ont adopté ou qui appliquaient des politiques d'ajustement structurel et de l'incidence de telles politiques sur les échanges commerciaux et les flux d'investissement entre ces pays.

J'ai le plaisir de vous informer que la Banque a pris part aux travaux de l'atelier préparatoire organisé par le Centre d'Ankara et le Centre de Casablanca à la fin du mois de septembre, avec la collaboration d'experts, pour présenter des études qui ne manqueront pas de vous aider à vous faire une idée précise sur cette question si importante.

Monsieur le Président,

Votre institution, la Banque islamique de développement est réellement fière de sa coopération avec votre honorable Commission depuis sa création et depuis sa première réunion en 1984. Un certain nombre de projets ont résulté de cette coopération que la Banque a eu l'honneur de mettre en oeuvre. Grâce à dieu, et grâce à votre soutien et votre suivi, la Banque a mis en œuvre tous les projets qui lui ont été confiés en commençant par le programme de financement à long terme des exportations dénommé désormais « Programme de financement des exportations » ; le programme d'assurance des crédits à l'exportation qui a donné naissance à la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation ; le réseau d'information des pays membres de l'OCI ; l'étude sur l'Union islamique de compensation et, enfin, la mission que vous

avez confiée à la Banque concernant les relations entre les pays membres avec l'Organisation mondiale du commerce.

J'ai le plaisir de vous informer que la Sociere d'Assurance des investissements et des crédits à I'Exportanion qui a tonjeons beneficie de voire appui et de voire soutien., compte depuis en démarrage vingt pavs membre:, sans compter la autres pays qui SOUT eu vole d'adhésion Noas avons grand espoir de voir les pays membres restants prendic les mesures péeessaests afin de tirer avantage des services offerts par cette Société d'antant quielle vient de lancer dernièrement un systeme de garantie des Investivx-maus es plus de système d'assurance des crédits a I'eexportation. Vous etes bien sûrs conscients de l'importance que revêt Passersnes des investissements dans I'acemenissement du flux des investissements entre les pays İslamique et partant dans le renforcement de la coopération ci des relations entre ces pays.

Monsieur le Président,

La Banque est tout à tait fière et honorée des liens de coopération qu'elle entretient avec votre honorable Commission. La Banque islamique de développement, pour sa part, restera toujours au service des pays membres, et s'efforcera de concrétiser sa devise en la matière à savoir :« Ensemble nous construirons un avenir meilleur >> Restons donc unis et conjuguons nos efforts. Dieu sera toujours notre appui et notre soutien .

Pour conclure, j'ai le plaisir de réitérer mes remerciements à M. le Président de la République et à Messieurs les Ministres pour avoir offert à ia BID I'occasion de s'adresser à vous du haut de cette tribune. J'ai également le plaisir et le bonheur d'exprimer nos sincères remerciements et notre gratitude à la République de Turquie, à son gouvernement et à son peuple pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse ainsi que pour les excellentes dispositions prises en vue du succès de cette réunion.

Fasse Dieu que vos efforts soient couronnés de succès. Puisse Dieu guider vos pas pour le grand bien des populations de nos Etats membres.

Wassalamou alaïkoum wa Rahmatoullahi wa Barakatouh.

ORDRE DU JOUR DE LA QUATORZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 novembre 1998)

Original: Anglais

ORDRE DU JOUR
DE LA QUATORZIÈME SESSION
DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 novembre 1998)

1. Séance d'ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Renouvellement du mandat des membres du Bureau.
4. Rapport du Secrétariat' général de l'OCI.
   - Évolution de l'économie mondiale avec une référence particulière aux États membres de l'OCI.
   - Évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI.
   - Rapport du Comité de suivi.
5. Rapport de la BID sur les mesures à prendre pour promouvoir le commerce intra-OIC au 21ème siècle.
6. Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce.
7. Rapport de la CICI sûr la cinquième Réunion du secteur privé des États membres de l'OCI.
8. Projet de Statuts de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques.
9. Échange de vues sur le thème: "Commerce et investissements intra-OCI, stabilisation économique, et réformes structurelles dans les États membres."
10. Assistance à certains États membres de l'OCI.
11. Date de la quinzième Session du COMCEC.
12. Questions diverses.
13. Adoption des résolutions de la quatorzième Session du COMCEC.
14. Séance de clôture.

TEXTE DE L'EXPOSÉ DE S.E. PROF. ORHAN GÜVENEN SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ORGANISME D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES SUR LE THÈME « COMMERCE ET INVESTISSEMENTS, STABILISATION ÉCONOMIQUE ET RÉFORMES STRUCTURELLES DANS LES ÉTATS MEMBRES »

(Istanbul, 3 novembre 1998)

Original : Anglais

TEXTE DE L'EXPOSÉ DE S.E. PROF. ORHAN GÜVENEN
SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ORGANISME
D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES
SUR LE THÈME « COMMERCE ET INVESTISSEMENTS ,
STABILISATION ÉCONOMIQUE ET RÉFORMES STRUCTURELLES
DANS LES ÉTATS MEMBRES »

(Istanbul, 3 novembre 1998)

Monsieur le Président,
Excellences,
Honorables délégués,

En ma qualité de Président de la réunion des Hauts Fonctionaires, je voudrais vous présenter un résumé de l'échange de vues qui a porté sur le thème « Commerce et investissements intra-OCI, stabilisation économique et réformes structurelles dans les pays membres ».

En examinant la question, les Hauts Fonctionnaires ont étudié en détail les observations et les recommandations contenues dans le rapport de l'Atelier organisé sur cette question du 30 septembre au 2 octobre 1998, à Casablanca, Royaume du Maroc. Cet atelier a été conjointement organisé par le Centre d'Ankara, le Centre de Casablanca et la Banque islamique de développement pour servir de base à notre échange de vues à ce sujet conformément à la décision prise à la dernière session du COMCEC.

Le rapport de l'Atelier ainsi que les autres documents soumis à la réunion par l'OCI et autres organisations internationales sont à la disposition des honorables délégués.

Au cours de leurs délibérations sur la question, les Hauts Fonctionnaires ont mis l'accent sur un certain nombre de caractéristiques et de tendances, de même qu'ils ont échangé leurs vues sur les conséquences de ces tendances sur les politiques des pays membres.

Permettez-moi à présent d'attirer votre attention sur certaines de ces tendances et leurs conséquences:

i. bien que le commerce et des investissements d'une part, et les programmes de réformes structuelles et de stabilisation d'autre part, semblent constituer des problèmes séparés, ils doivent être mis en rapport dans la conception des politiques globales. En fait, les programmes d'ajustement structurel et de stabilisation doivent contenir les éléments menant ultimement à la promotion du commerce et des investissements;

ii. l'économie mondiale s'est de plus en plus libéralisée et la plupart des pays du monde ont adopté des politiques axées sur les forces du marché ce qui a réduit l'intervention des gouvernements et a conduit à la privatisation des biens publics.Tout en contribuant à l'intégration économique mondiale en supprimant les barrières qui faisaient obstacle au commerce et à l'investissement, la libéralisation a, en même temps, été une réaction face à l'affaiblissement progressif de la capacité des gouvernements de contrôler les événements économiques dans les limites de leurs propres frontières;

iii. les relations économiques entre les nations ont de plus en plus été conditionnées par les disciplines des institutions multilatérales telle que I'Organisation mondiale du commerce mondial. La portée et les pouvoirs de I'OMC sont continuellement développés par les pays développés, ce qui

limite l'application de certains instruments économiques conventionnels utilisés principalement par les pays en développement;

iv. la part du commerce intra-OCI dans le volume global du commerce des pays membres révèle que la mondialisation et l'intégration du commerce des États membres dans les marchés mondiaux n'ont pas été bénéfiques au commerce intra-OCI dans la même proportion qu'elles l'ont été avec le reste du monde;

v. les bases précaires et limitées des systèmes des exportations dans la plupart des pays membres et la dépendance de ces derniers envers les pays non-membres ne sont pas de nature à encourager les partenaires régionaux éventuels à engager avec ces pays des relations économiques à long terme;

vi. les obstacles à l'investissement dans les États membres de l'OCI sont dûs au faible volume des marchés nationaux, au manque de transparence et à l'instabilité économique;

vii. concernant les placements de portefeuilles et leurs effets sur le commerce, il a été souligné que, bien le flux des portefeuilles vers les pays en développement ait augmenté durant ces quelques dernières années, leur flux vers les États membres de l'OCI a été très lent. Les États membres de l'OCI disposant d'excédent de capitaux investissent auprès des nations développées, en quête de revenus plus élevés et aussi à cause des marchés boursiers inefficaces et du faible environnement régulatoire dans les États membres de l'OCI;

Concernant la question des programmes de la stabilisation et de réforme structurelle dans les pays membres, nous avons constaté ce qui suit:

viii. il existe de fortes craintes concernant la conception actuelle et l'application des conditionalités de la Banque mondiale. Les crédits sont fréquemment négotiés au milieu d'une crise économique où les réserves s'amenuisent et où la dette extérieure s'accumule pendant que l'inflation s'accélère et que de profondes déséquilibres apparaissent dans la production nationale tout en augmentant l'accès au Fond, en tant que créancier de dernier recours. Cette situation rend les négociations stand-by moins désirables, le gouvernement membre ayant l'impression de se précipiter dans des actions qu'il aurait préféré éviter pensant qu'il n'a pas le pouvoir de négociation suffisant vis-à-vis du Fonds;

ix. les dimensions sociales des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation ont toujours été une source d'inquiétude, surtout en raison de leur impact sur les pauvres qui représentent la majorité des populations des pays les moins développés.

x. d'autre part, l'efficacité des politiques du FMI, tant sur le plan international que sur le plan national sont contestées par la plupart des pays en développement, vu que les directives du FMI entraînent souvent une redistribution de la production et des revenus mondiaux à travers des transactions commerciales et financières qui pourraient être préjudiciables aux pays en développement concernés;

xi. dans la conjoncture actuelle de l'économie mondiale caractérisée par des taux de change qui fluctuent librement et par une grande mobilité des capitaux, la base institutionnelle de la gouvernance de l'économie mondiale est assez faible;

xii. les récents événements ont clairement indiqué que les ressources du FMI ne suffisent pas pour atténuer les effets des crises financières des années 90 qui menacent de

perturber le système international du commerce et de la balance des paiements.

Suite à ces considérations, les Hauts Fonctionnaires ont formulé certaines recommandations concernant les mesures qui doivent être prises par les pays membres pour sauvegarder leurs économies contre les effets négatifs de la récente évolution de l'économie mondiale. Parmi ces recommandations figurent les suivantes :

i. les États membres doivent entreprendre de sérieux efforts collectifs pour diversifier leurs structures commerciales, renforcer leurs potentialités en matière de biens non-conventiennels et manufacturés, exploiter les complémentarités commerciales, et prendre des mesures de soutien pour promouvoir le commerce aux niveaux régional et sous-régional. A cet égard, de sérieux efforts doivent être déployés pour mettre en oeuvre les dispositions pertinentes du Plan d'action et les recommandations du groupe de travail de la Banque islamique de développement sur le commerce intra-OCI;

ii. l'utilisation effective des programmes de promotion des investissements et les exportations, tels que la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, qui est une société subsidiaire de la Banque islamique de développement créée en 1994 conformément à une décision du COMCEC, revêt à cet égard la plus haute importance;

iii. les États membres de l'OCI doivent activement participer à l'élaboration des Accords multilatéraux sur l'investissement (AMI) qui établiront les normes internationalement agréées de traitement des investisseurs et des investissements étrangers;

iv. aux fins d'aborder correctement les questions relatives aux fondements micro-économique de tout programme de stabilisation et d'ajustement structurel, l'approche de l'économie basée sur la participation, c'est-à-dire d'une participation communautaire plus effective dans la vie économique et sociale devrait devenir le modèle de transformation que les pays de l'OCI;

v. enfin, les Hauts Fonctionnaires ont recommandé qu'en cette conjoncture où le FMI envisage pour lui-même une nouvelle configuration pour remédier aux nouveaux types de problèmes financiers apparu dernièrement, l'OCI devrait également réexaminer sa propre perspective face à ces changements.

Ces aspects, ainsi que d'autres, sur lesquels j'ai attiré votre aimable attention, sont inclus dans le projet de résolution qui a été distribué aux honorables délégués dans les trois langues.

Cela complète ma présentation du résumé des délibérations sur le thème « Commerce et investissements intra-OCI, stabilisation économique et réformes structurelles » dans les pays membres tenues au niveau des Hauts Fonctionnaires.

Je vous remercie.

RESOLUTION (1)
DE LA QUATORZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 novembre 1998)

Original : Anglais

RÉSOLUTION (1)
DE LA QUATORZIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 novembre 1998)

La quatorzième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) tenue à Istanbul du 1 au 4 novembre 1998,

Rappelant les résolutions pertinentes des Conférences islamiques au sommet et des Conférences islamiques des Ministres des affaires étrangères,

Rappelant la Stratégie et le Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) approuvés par la dixième session du COMCEC et adoptés à la septième Conférence islamique au sommet,

Rappelant en outre les résolutions des réunions au niveau ministériel tenues sous les auspices du COMCEC et portant sur divers domaines de coopération,

Prenant en considération les résolutions adoptées aux treize sessions précédentes du COMCEC ainsi que les recommandations de la quatorzième réunion de son Comité de suivi,

Réaffirmant son engagement à éliminer tous les obstacles entravant une coopération économique plus étroite entre les Etats membres de l'OCI en vue de promouvoir leur intégration économique,

Prenant en considération la Résolution adoptée à la dixième Session du COMCEC recommandant d'organiser un échange de vues sur les développements mondiaux importants pour les Etats membres au cours des sessions annuelles du COMCEC,

Prenant note de la nécessité d'assurer le suivi des conclusions auxquelles aboutissent les séances d'échange de vues et de coordonner les positions des États membres sur les questions soulevées au cours de ces séances dans les fora internationaux pertinents,

Notant avec appréciation qu'un atelier sur le thème "Commerce et investissements intra-OCI, stabilisation économique, et réformes structurelles dans les États membres", a été organisé conjointement par le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESFPI) et la Banque islamique de développement (BID), du 30 septembre au 2 octobre 1998, à Casablanca, les conclusions de cet atelier ayant constitué un important apport à l'échange de vues qui s'est déroulé durant la session,

Prenant note des rapports d'activité présentés par le Secrétariat général de I'OCI et les institutions pertinentes concernant les points de l'ordre du jour,

Rapports du Secrétariat général

A. Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI

1. Exprime sa satisfaction concernant le rapport de base du Secrétariat général de l'OCI sur les progrès réalisés par les pays membres et les institutions de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale;

2. **Note avec satisfaction** que le Système de financement des exportations (connu précédemment sous le nom de Système de

financement à plus long terme des exportations) et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, créés par la Banque islamique de développement, conformément à une décision de la première session du COMCEC, fonctionnent avec succès et **prie instamment** les États membres qui n'ont pas encore adhéré à ces systèmes de le faire dans les meilleurs délais;

3. **Note en outre avec satisfaction** que la BID a établi le Réseau de systèmes d'information de l'OCI (OICIS-NET) et **invite** les États membres à prendre les mesures nécessaires pour en tirer profit au maximum;

4. **Apprécie** le fait que le CIDC a établi le Réseau d'information commerciale des pays islamiques (RICPI) lequel est accessible soit à travers l'Internet soit à travers l'OICIS-NET;

5. **Prie instamment** les pays membres qui ne l'ont pas encore fait de signer et/ou ratifier, dans les meilleurs délais, les divers accords et statuts élaborés ou conclus par l'OCI dans le domaine de la coopération économique;

6. **Apprécie** les efforts déployés par les institutions de l'OCI s'occupant de la coopération économique et commerciale, à savoir le CRSESFPI, le CIDC, l'Institut islamique de technologie (HT), la BID, la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI), l'Association internationale des banques islamiques (ALBI) et l'Association islamique des armateurs (ALA) et **appelle** les pays membres à accorder l'appui et l'assistance nécessaires à ces institutions pour qu'elles continuent à s'acquitter de leurs fonctions avec efficacité;

B. Développements économiques mondiaux avec référence particulière aux États membres de l'OCI

7. **Exprime ses remerciements et son appréciation** au CRSESFPI et au CIDC pour la préparation, conformément à la décision de la douzième

session du COMCEC, de rapports économiques annuels sur les pays de l'OCI contenant des informations actualisées sur les développements économiques et commerciaux dans les pays membres dans le contexte des développements économiques mondiaux;

8. **Note** que les pays de l'OCI souffrent d'un faible rythme de croissance, de la fluctuation de la balance du commerce extérieur, et du fardeau de plus en plus pesant de la dette extérieure;

9. **Prend note** de la récente crise financière et économique qui prévaut dans l'économie mondiale en raison de l'effondrement des marchés monétaires et des bourses dans certains pays dont certains sont membres de l'OCI, ce qui aggrave les problèmes économiques des États membres de l'OCI;

10. **Note également** que les capitaux à court terme, sous forme de placement de portefeuilles, sont les principales raisons de l'instabilité financière dans ces pays;

11. **Note** la nécessité d'assurer une plus grande coopération et coordination entre les États membres de l'OCI pour promouvoir le commerce et la circulation des capitaux entre eux aux niveaux sous-régional, régional et inter-régional;

12. **Invite** l'OCI en collaboration avec la BID, le CIDC et CRSESFPI à accorder l'appui et l'assistance nécessaires aux pays islamiques en vue de leur permettre de se familiariser aux nouvelles techniques de gestion du commerce international, résultant de la mondialisation de l'activité économique et des percées technologiques en matière d'information et de communication.

13. **Prie** le CRSESFPI et le CIDC de continuer à suivre de près les développements dans les États membres de l'OCI, de faire régulièrement rapport sur ces développements et de proposer des recommandations ou

des mesures à prendre pour surmonter les difficultés qui découlent des développements économiques mondiaux;

G ***Mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les pays membres de l'OCI***

14. **Se félicite** de la tenue de la réunion sectorielle du Groupe d'experts sur le thème "Technologie et la coopération technique" qui s'est tenue du 6 au 8 septembre 1997, à Istanbul et exprime ses remerciements au gouvernement de la République de Turquie pour avoir bien voulu l'accueillir;

15. **Demande** au Secrétariat général de l'OCI de poursuivre les activités de suivi relatives aux trois réunions sectorielles de Groupe d'experts tenues jusqu'ici pour former des "Comités de projets" afin d'examiner les projets de propositions formulés lors des réunions, tel que stipulé par le Plan d'action;

16. **Prie instamment** les pays membres d'envoyer au Secrétariat général de l'OCI leurs réponses concernant les propositions de projets formulées au cours des réunions sectorielles de Groupes d'experts afin de constituer sans délai les comités de projets sus-mentionnés;

17. **Encourage** les pays intéressés à accélérer la création des comités de projets envisagés par le Plan d'action en vue de la mise en oeuvre rapide des projets proposés au cours des réunions tenues jusqu'ici par les groupes d'experts;

18. **Accueille favorablement** l'offre de la République arabe d'Egypte d'abriter des réunions sectorielles de groupe d'experts dans le domaine des "Transport et Communications" et celui du "Développement alimentaire, agricole et rural" du Plan d'action;

19. **Accueille favorablement** l'offre de la République islamique d'Iran d'abriter une réunion de Groupe d'experts sur le thème "la Santé et les questions sanitaires";

20. **Accueille favorablement** l'offre du Soudan d'abriter des réunions sectorielles de Groupe d'experts sur les thèmes "Énergie et industries extractives" et "Mise en valeur des ressources humaines";

21. **Note avec appréciation** l'offre de l'État de Palestine d'abriter un séminaire sur le thème "Environnement et Population" ainsi qu'une réunion de Groupe d'experts sur le thème "Travail et questions sociales";

22. **Note avec satisfaction** l'offre du Burkina Faso d'accueillir en avril-mai 1999 un atelier régional sur l'industrie à l'intention des États membres de l'OCI de l'Afrique de l'Est, de l'Ouest et de l'Afrique Centrale, en coopération avec la BID et les institutions concernées de l'OCI;

23. **Accueille favorablement** l'offre du Gabon d'organiser un séminaire sous-régional à l'intention des États de l'OCI, de l'Afrique centrale et orientale sur le "Rôle de la BID dans la promotion du secteur privé";

24. **Note avec appréciation** l'organisation par PUT d'un séminaire international sur le "Développement des ressources humaines pour une croissance économique soutenue et un allégement de la pauvreté dans les États membres de l'OCI" en février 1999, à Dhaka, en collaboration avec le gouvernement de Bangladesh.

25. **Invite** les Etats membres à accueillir les réunions sectorielles et intersectorielles de groupes d'experts dans d'autres domaines de coopération fixés par le Plan d'action;

26. **Prie** le Secrétariat général de l'OCI de continuer à présenter aux sessions annuelles du COMCEC une évaluation périodique de la mise en oeuvre du Plan d'action en tenant compte de l'évolution rapide de l'économie mondiale;

Rapport de la BIP sur la promotion du commerce intra-OCI en préparation du 21ème siècle

27. Salue les efforts déployés par les institutions de I'OCI dans la mise en application de la résolution N°34/8-E(IS) adoptée par le huitième sommet sur la préparation de la Oummah islamique au 21ème siècle à la lumière, entre autres, du document de la BID sur la "Préparation de la Oummah au 21ème siècle dans le domaine de la coopération économique, commerciale et financière", notamment dans le domaine de la promotion du commerce intra-OCI;

28. **Rend** hommage à la BED pour les mesures internes prises par elle concernant la recommandation du Groupe de travail d'augmenter la part du commerce intra-OCI de 10 à 13 pour cent du volume total du commerce des États membres de l'OCI au cours des trois prochaines années;

29. **Invite** les États membres à signer et ratifer l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les États membres, à se joindre à la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIAICE) et au Système de financement des exportations (SFE), à créer des sociétés régionales pour le commerce et la commercialisation, à créer des agences de crédit à l'exportation, à adhérer aux arrangements bi-latéraux et multi-latéraux de paiement entre les États membres de l'OCI, et à encourager le renforcement des capacités et l'efficacité dans les domaines de la promotion commerciale, des finances et des services commerciaux;

30. **Invite également** les États membres à mettre en application le Plan d'action de l'OCI dans le domaine du commerce extérieur, ainsi que les recommandations et projets de la réunion du Groupe sectoriel d'experts sur la question;

Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

31. **Prend note** avec satisfaction du rapport soumis par le Secrétariat général de l'OCI sur les activités de l'OMC et des conclusions et recommandations contenues dans ce rapport;

32. Exprime ses remerciements et appréciation au Secrétariat général de l'OCI, à la BID, au CRSESFPI, au CIDC, à la CICI pour la préparation, conformément à la décision de la treizième Session du COMCEC, de rapports de suivi sur les questions afférentes à l'Organisation mondiale du commerce;

33. Apprécie l'initiative de la BID d'avoir organisé des consultations entre les États membres durant la deuxième réunion ministérielle de l'OMC tenue à Genève en mai 1998 et d'avoir prévu des consultations avant et durant la troisième réunion ministérielle qui doit se tenir aux États-Unis en 1999 et les négociations qui en découleront;

34. **Prie** la BID de poursuivre son assistance aux États membres de l'OCI concernant leur demande d'adhésion à l'OMC et afin qu'ils bénéficient plus efficacement des accords de l'Uruguay Round;

35. **Invite** l'OCI en collaboration avec la BID et les autres institutions relevant de l'OCI, d'assister les pays islamiques à l'occasion des négociations futures prévues dans le cadre du calendrier de l'OMC et en particulier:

- les règles de politique de concurrence
- l'investissement direct étranger
- les règles régissant l'interface commerce et environnement

36. **Exhorte** le CDDC et la BID à conjuguer leurs efforts et moyens pour renforcer les capacités humaines, techniques et institutionnelles des États de l'OCI, membres de l'OMC, en vue de leur meilleure intégration au système commercial multilatéral et au commerce international.

Rapport de la CIO sur la cinquième Réunion du secteur privé des États membres de I'OCI

Cinquième Réunion du secteur privé

37. Apprécie les efforts que déploie la CICI pour organiser annuellement des réunions du secteur privé avant les sessions annuelles du COMCEC et recommande de poursuivre ces efforts;

38. **Exprime sa satisfaction** à la CICI pour avoir organisé à Tripot, Liban, du 12 au 14 octobre 1998, en collaboration avec la Chambre du commerce de Tripoli et la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie, la cinquième Réunion du secteur privé;

39. **Prend note avec satisfaction** du rapport soumis par la CICI sur la cinquième réunion du secteur privé, lequel révèle l'intérêt croissant qu'accordent les représentants du secteur privé à ces réunions, ce qui se manifeste par le grand nombre de pays participants, par les transactions conclues et les projets de co-entreprises agréés suite à des contacts bilatéraux et multilatéraux;

40. **Approuve** la proposition contenue dans le rapport de la cinquième Réunion du secteur privé de créer un comité de suivi regroupant la CICI, l'OCI, la BID, le CIDC pour assurer la mise en oeuvre efficace et rapide des accords signés durant les réunions du secteur privé;

41. **Prend note avec appréciation** des recommandations du rapport de la cinquième réunion du secteur privé qui mettent l'accent sur les mesures à prendre pour renforcer le rôle du secteur privé dans la coopération économique entre les pays membres et **prie** instamment ces derniers à prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre ces recommandations par le biais des points focaux existants qui se chargeront d'en assurer le suivi;

42. **Encourage** les fédérations des chambres de commerce et d'industrie des pays membres à définir un cadre pour renforcer la coopération avec la Chambre islamique et pour participer à ses programmes visant à promouvoir le commerce et l'investissement dans les pays islamiques;

43. **Apprécie** l'offre de la République du Cameroun d'accueillir l'Assemblée générale de la CICI et la sixième Réunion du Secteur privé à Yaoundé en 1999, celle de l'État des Émirats Arabes Unis d'accueillir la septième Réunion en l'an 2000, celle de la République de Guinée d'accueillir la huitième et la onzième Réunions du Secteur privé en 2001 et en 2004 respectivement, et celle de la République du Sénégal d'abriter la neuvième Réunion du Secteur privé en 2002 et **appelle** les États membres à encourager leurs secteurs privés à participer activement à ces réunions;

Foires islamiques commerciales

44. **Exprime sa satisfaction** pour l'organisation par le CIDC de la septième Foire islamique commerciale, du 12 au 18 octobre 1998, à Tripoli, Liban, avec la coopération du Ministère de l'économie et du commerce et de la Chambre de commerce et d'industrie du Liban;

45. **Apprécie** l'offre des Émirats Arabes Unis d'accueillir la huitième Foire islamique commerciale en l'an 2000 et **lance un appel** aux États membre pour qu'ils participent aux foires islamiques commerciales;

46. **Apprécie** l'offre de la République du Sénégal d'accueillir la neuvième Foire islamique commerciale en l'an 2002, et l'offre de la République de Guinée d'accueillir la dixième Foire commerciale islamique en l'an 2004 et **prie** les États membres de se proposer d'accueillir les foires à venir;

Projet de Statuts de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays **islamiques (INMP)**

47. **Exprime** son appréciation pour la préparation et la révision Projet de Statuts de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques au cours de la huitième Réunion du Groupe d'experts sur la normalisation, tenue à Ankara, du 23 au 26 mars 1998, en vue de l'examiner du point de vue juridique et technique;

48. **Souscrit** à l'amendement apporté par la quatorzième Réunion du Comité de suivi à l'Article 9.1 du Projet de Statuts. La version adoptée de l'Article 9.1 doit se lire comme suit: "Les fonds de l'Institut proviennent des contributions obligatoires de ses membres, des services, de la vente des publications et des contributions volontaires. Le barème des contributions est déterminé par l'Assemblée générale";

49. **Apprécie** l'offre de l'État de Palestine d'abriter à Al-Qods Al Sharif, Palestine, le siège de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (INMPI), après une période initiale de trois ans durant lesquelles le siège sera abrité par la Turquie;

50. **Approuve** le projet de Statuts et **invite** les États membres désireux de participer aux activités de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques à signer et à ratifier lesdits statuts;

Échange de vues sur le thème: "Commerce et investissements intra-OCI, stabilisation économique et réformes structurelles dans les États membres"

51. Prend note avec appréciation des conclusions du rapport de l'atelier sur le thème: "Commerce et investissements intra-OCI, stabilisation économique et réformes structurelles dans les États membres", tenu à Casablanca, Royaume du Maroc, du 30 septembre au 2 novembre 1998 et conjointement organisé par le CIDC, le CRSESFPI, et

la BID, avec la contribution de hauts responsables gouvernementaux, et de spécialistes et d'experts éminents de divers centres de recherche, universités et institutions internationales;

52. **Exprime** son appréciation au CIDC et au CRSESFP1 pour avoir exposé les conclusions de l'atelier sur les divers aspects du commerce et des investissements intra-OCI, la stabilisation économique et les réformes structurelles dans les États membres;

53. **Tenant compte** des résultats de l'Atelier, des commentaires formulés et des rapports présentés par les pays membres sur la question, **conclut** ce qui suit:

i. les États membres doivent sérieusement s'appliquer à diversifier leurs structures commerciales, à renforcer leurs potentialités dans le domaine du commerce des biens non-conventionnels et manufacturés, à développer leurs complémentarités commerciales, et à prendre les mesures de soutien nécessaires pour promouvoir le commerce aux niveaux régionaux et sous-régional. A cet égard, des efforts doivent être entrepris pour mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail de la BID sur le commerce intra-OCI;

ii. l'utilisation effective des programmes de promotion des investissements et des exportations, notamment des services de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation - société subsidiaire de la BID établie en 1994 conformément à une décision du COMCEC - revêt une grande importance;

iii. les États membres de l'OCI doivent participer activement à l'élaboration des accords multilatéraux sur l'investissement établissant les normes agréées internationalement pour le traitement des investisseurs et des investissements extérieurs,

et doivent encourager l'investissement international de haute qualité pour contribuer au développement et à la prospérité. Riche de son expérience et de ses capacités techniques, la BID pourrait assister les pays membres dans leurs efforts dans le cadre de ce processus;

iv. l'approche d'une économie basée sur la participation serait plus utile en traitant des fondements micro économiques de la stabilisation et des programmes d'ajustement structurel;

v. la pleine mobilisation et l'utilisation optimale de tous les instruments et ressources de l'OCI et d'autres systèmes permettrait de transformer de manière effective les économies des États membres en économies basées sur la participation ;

vi. les États membres de l'OCI doivent prendre part activement aux récents efforts de réforme du système financier et monétaire mondial pour sauvegarder leurs intérêts;

Questions Organisationnelles

54. **Élit** la République arabe Syrienne, la République islamique d'Iran et le Burkina Faso, Vice-Présidents du Bureau du COMCEC représentant respectivement les régions arabe, asiatique et africaine, et la République islamique du Pakistan comme Rapporteur, leur mandat devant commencer à partir de la quinzième Réunion du comité de suivi du COMCEC. Suite à cette élection, la composition du Comité du COMCEC sera la suivante:

République de Turquie :	Président (Permanent)
Royaume d'Arabie Saoudite:	Vice-Président (Permanent
État de Palestine:	Vice-Président (Permanent)
République arabe Syrienne:	Vice-Président (Représentant la région arabe)

République islamique d'Iran:	Vice-Président (Représentant la région asiatique)
Burkina Faso:	Vice-Président (Représentant la région africaine)
République islamique du Pakistan:	Rapporteur
État du Koweit:	Membre du Bureau précédent
République d'Indonésie:	Membre du Bureau précédent
République d'Ouganda:	Membre du Bureau précédent

55. **Approuve** que la quinzième Réunion du Comité de suivi et la quinzième Session du COMCEC se tiennent du 11 au 13 mai et du 4 au 7 novembre 1999 respectivement à Istanbul;

56. **Décide** que le thème "Développement des ressources humaines pour une croissance économique soutenue" constitue le thème des séances d'échange de vues organisées de la quinzième session du COMCEC et encourage I'IIT, le CRSESFPI, le CIDC, la CICI et la BID, en collaboration avec les institutions concernées de l'OCI et les autres institutions internationales, à organiser un atelier sur ce thème, avant la quinzième session du COMCEC, le rapport de cet atelier devant être soumis à ladite session;

57. **Invite** les États membres à communiquer au Secrétariat général de l'OCI suffisamment de temps avant la quinzième session du COMCEC des rapports nationaux exposant leurs expériences dans le domaine du thème faisant l'objet d'échange de vues;

58. **Prie** le Comité de suivi à sa quinzième réunion d'établir le projet d'ordre du jour de la quinzième session du COMCEC et de recommander d'autres thèmes pour les séances d'échange de vues des futures sessions du

COMCEC, et prie le Comité de suivi d'envisager d'incorporer dans l'ordre du jour du COMCEC, comme pomt permanent, la question de la mise en valeur des ressources humaines;

59. **Prie** le Secrétariat général de l'OCI de communiquer les dates de la quinzième session du COMCEC et de la quinzième réunion du Comité de suivi aux Etats membres.

RÉSOLUTION (2)
SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS

(Istanbul, 1-4 novembre 1998)

Original : Anglais

RÉSOLUTION (2)
SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ASSISTANCE
ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS

(Istanbul, 1-4 novembre 1998)

La quatorzième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC), réunie du 1 au 4 novembre 1998, à Istanbul,

A. **Assistance économique en faveur de l'Etat de Palestine**

Rappelant les résolutions adoptées par les Sommets islamiques en faveur du peuple Palestinien,

Rappelant en outre les résolutions adoptées précédemment par le Comité Permanent lors de réunions ministérielles et de réunions d'autreS comités,

Rappelant également les résolutions de la 25ème Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères en faveur de l'Etat de Palestine,

Notant avec un profond intérêt le rôle que joue l'Autorité nationale palestienne dans les régions palestiennes autonomes de la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem Est, en vue d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et redresser l'économie nationale,

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de I'OCI;

2. **Réaffirme** les résolutions précédentes visant à accorder toute forme d'assistance économique, technique, matérielle et morale au peuple palestinien et à son Autorité nationale, afin que les programmes de développement de la Palestine puissent être réalisés;

3. **Salue** les efforts que déploie l'Autorité nationale palestinienne dans les domaines du développement économique en dépit du maintien de la politique israélienne visant à saper l'économie palestinienne et à empêcher l'exécution des programmes de développement économique de la Palestine;

4. **Demande** aux Etats membres et organes de l'OCI concernés d'octroyer rapidement l'assistance matérielle nécessaire aux programmes de l'Autorité nationale palestinienne dans le cadre du programme de développement économique de la Palestine pour les trois années à venir;

5. **Affirme** son appui et son soutien à l'Autorité nationale palestinienne face à la politique israélienne persistante et inchangée de violation de tous les accords conclus dans le cadre du processus de paix lequel se trouve actuellement menacé d'effondrement total en raison de cette politique israélienne qui vise à saper l'économie palestinienne par diverses mesures, en imposant l'état de siège, en isolant et en affamant le peuple palestinien;

6. **Invite** le Secrétaire Général de l'OCI à poursuivre les efforts en vue de la mise en oeuvre des précédentes résolutions concernant l'appui à l'Etat de Palestine et à faire rapport à la prochaine session du COMCEC, sur les progrès accomplis à cet effet.

B. Assistance économique en faveur du Liban

Compte tenu des difficultés que rencontre le Liban suite à l'occupation israélienne persistante d'une partie de son temtoire au Sud et dans la Bekaa occidentale et suite à la poursuite des agressions israéliennes et des attaques contre les villes, villages, institutions et services publics dans ce pays,

Conscient de la nécessité impérieuse pour le Liban de mobiliser les fonds nécessaires à la reconstruction, à la remise en état de l'infrastructure et au développement des secteurs économiques,

Appréciant les efforts déployés par les autorités libanaises pour assurer par tous les moyens possibles, y compris les donations et les prêts, le financement nécessaire à son programme de reconstruction et de développement économique,

1. **Exprime** son appréciation de l'aide consentie par certains pays membres et par les organes concernés de l'OCI;
2. **Réaffirme** ses précédentes résolutions visant à accorder une assistance financière, économique et humanitaire au Liban, compte tenu de ses besoins dans les domaines économique, technique et de la formation;
3. **Réitère et réaffirme** l'appel lancé par la vingt-deuxième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères à la communauté internationale l'invitant à contribuer au Fonds international pour la reconstruction du Liban afin de le rendre plus performant;
4. **Invite** à nouveau les États membres de l'OCI et toutes les Organisations internationales et régionales à octroyer toute forme d'assistance matérielle et financière urgente au Liban pour lui permettre de reconstruire ce qu'Israël a détruit et pour appuyer la résistance libanaise dans les régions occupées par Israël
5. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

C. **Assistance économique en faveur de l'Albanie**

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI;

2. **Exprime** son ferme appui au peuple albanais qui est confronté à de grandes difficultés économiques dans la phase actuelle de sa transition vers l'économie de marché;

3. **Exhorte** les Etats membres de I'OCI, les institutions islamiques et les organisations internationales à accorder une assistance économique généreuse au gouvernement albanais afin qu'il puisse exécuter avec succès son programme de développement;

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

D. Assistance économique en faveur de l'Ouganda

Consciente que le gouvernement de la République d'Ouganda subit en ce moment de graves contraintes compte tenu de ses maigres ressources face à l'afflux important de réfugiés des pays avoisinants qui fuient leurs pays,

Reconnaissant que l'Ouganda abrite à présent un grand nombre de réfugiés qui augmentera graduellement si la situation instable s'aggrave,

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI;

2. **Invite** les Etats membres et les organisations internationales à accorder d'urgence leur aide financière et économique à l'Ouganda afin de permettre à ce pays de faire face au problème des réfugiés et autres séquelles connexes;

3. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

E. Assistance économique en faveur de l'Afghanistan

Tenant compte du fait que l'Afghanistan subit actuellement de graves contraintes du fait de la guerre qui y fait rage depuis 17 ans,

Notant que près de 70 à 85 pour cent de son infrastructure économique et sociale a été détruite,

Consciente que plus d'un million et demi d'Afghans ont été tués, près d'un million et demi handicapés et plus de cinq millions obligés de fuir leurs foyers,

Reconnaissant qu'environ dix millions de mines ont été plantées dans diverses régions du pays,

1. Exprime sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI;

2. **Exhorte** les Pays membres à accorder une assistance à l'Afghanistan pour l'aider à résoudre ses problèmes;

3. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

F. Assistance économique en faveur de la Somalie

Gravement préoccupée par la situation critique en Somalie et soucieuse de voir l'ordre et la paix rétablis dans ce pays frère,

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI;

2. Lance un appel aux Etats membres de l'OCI afin qu'ils consentent, à titre urgent, une assistance matérielle et autre à la Somalie afin de mettre fin aux souffrances humaines dans ce pays musulman;

3. **Rend hommage** aux Etats membres qui accordent déjà leur assistance au peuple Somalien;

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

G. Assistance économique en faveur du Kyrghyz

Rappelant la résolution pertinente 19/25E de la 25ème Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères,

Exprimant sa compréhension quant à la situation prévalant en République de Kyrghyz suite à son accession à l'indépendance et à la souveraineté,

Considérant les difficultés économiques que connaît le pays au cours de cette période de transition vers le système d'économie de marché,

Exprimant sa sympathie au peuple frère de la République de Kyrghyz suite aux conséquences des catastrophes naturelles qui ont frappé ce pays affectant ainsi sa situation socio-économique,

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI;

2. **Lance un appel** à tous les musulmans et à toutes les Institutions financières islamiques, les invitant à aider généreusement la République de Kyrghyz à faire face aux difficultés économiques auxquelles ce pays est confronté et ce, soit au plan bilatéral, soit à travers les organisations multilatérales ou autres organisations régionales afin de lui permettre d'exécuter ses programmes économiques;

3. **Exhorte** la Banque islamique de Développement à accroître son assistance financière et technique à la République de Kyrghyz;

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

H. Assistance économique en faveur de l'Azerbaïdjan

Rappelant les Résolutions pertinentes adoptées par les précédents sommets islamiques et Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères concernant la situation qui prévaut en Azerbaïdjan suite à l'agression perpétrée par l'Arménie,

Réaffirmant l'entière solidarité des membres de l'OCI avec le Gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan en cette période grave et très critique de son Histoire,

Rappelant les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies concernant le conflit,

Déplorant les hostilités arméniennes dans la région du Haut Karabakh en Azerbaïdjan suivies par l'occupation de 20 pour cent du terriDDtoire d'Azerbaïdjan qui ont obligé près d'un million de citoyens Azéris à fuir leurs foyers en raison des attaques brutales et des violations flagrantes des droits de l'homme accompagnant cette agression,

Reconnaissant la nécessité de faire prve, en termes plus concrets, de la solidarité des Etats membres de l'OCI avec le Gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan,

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI;

2. **Lance un appel** aux Etats membres et aux institutions islamiques pour accorder au Gouvernement d'Azerbaïdjan l'assistance économique dont il a besoin à titre urgent afin d'atténuer les souffrances du peuple Azéri;

3. **Lance** un appel aux organisations internationales pour qu'elles poursuivent l'octroi d'une assistance humanitaire et financière à l'Azerbaïdjan;

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

I. Assistance économique en faveur de **la** Bosnie-Herzégovine

Guidée par les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique qui mettent l'accent sur les objectifs et la destinée communs des peuples de la Oummah ainsi que leur engagement à consolider la paix et la sécurité internationales,

Rappelant les précédentes résolutions adoptées par l'OCI, exprimant l'entière solidarité de ses Membres avec le Gouvernement et le peuple de la Bosnie Herzégovine qui sont victimes des agressions des Serbes,

Tenant compte en outre des résolutions adoptées par les sessions extraordinaires de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères relatives à la situation en Bosnie Herzégovine tenues à Istanbul et à Djeddah, par les Réunions Ministérielles extraordinaires tenues à Islamabad et par la vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième Conférences Islamiques des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI tenue à Karachi, Casablanca, Conakry et Jakarta respectivement et à la huitième Conférence islamique au Sommet,

Exprimant son appréciation concernant les travaux du Groupe de mobilisation de l'assistance pour la Bosnie-Herzégovine, créé en 1995 au cours de la réunion de Kuala Lumpur du Groupe de contact des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'OCI pour assurer une assistance humanitaire et économique en vue de projets concrets de réhabilitation et de reconstruction en Bosnie-Herzégovine,

1. Exprime sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et par les organes concernés de l'OCI, **souligne** la nécessité de poursuivre les activités entreprises par le Groupe de l'OCI pour la mobilisation de l'assistance en faveur de la Bosnie-Herzégovine et **prend note** avec appréciation du programme spécial d'assistance lancé par la Chambre islamique de commerce et d'industrie en faveur du secteur privé en Bosni-Herzégovine;

2. **Appelle** les Etats membres, les institutions islamiques et autres donateurs à consentir de généreuses donations ainsi que l'assistance financière nécessaire pour une rapide mise en oeuvre du Programme de la BID visant à l'octroi d'une assistance humanitaire en faveur du Gouvernement et du peuple de la Bosnie Herzégovine pour la reconstruction du pays;

3. **Lance** également un appel à la communauté internationale et aux États membres pour qu'ils honorent les engagemens contractés à la troisième Conférence des donateurs en faveur de la Bosnie Herzégovine à Bruxelles au début de 1997;

4. **Exprime** son appréciation de l'assistance accordée par les Etats membres de l'OCI et des efforts louables des organes islamiques et autres institutions humanitaires internationales qui accordent leur appui et leur assistance aux victimes du conflit en Bosnie Herzégovine;

5. **Demande** que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine soient préservées et protégées à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues;

6. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

J. Assistance économique en faveur de la Guinée

Notant que la République de Guinée fait face depuis de nombreuses années à l'afflux sur son territoire de centaines de milliers de réfugiés, en provenance du Libéria, de la Sierra Leone et plus récemment de la Guinée Bissau,

Rappelant toutes les résolutions pertinentes des Sommets islamiques, des Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères et du COMCEC,

1. **Lance un appel** pressant à la communauté internationale et aux Etats membres pour qu'ils fournissent une assistance financière et matérielle substantielle à la République de Guinée pour lui permettre de faire face aux conséquences sur l'environnement et son économie de la présence sur son territoire de centaines de milliers de réfugiés dont la plupart sont musulmans;

2. **Souligne** l'urgence d'une telle assistance afin qu'il soit possible d'organiser efficacement le retour des réfugiés dans leurs pays respectifs;

3. **Prie** la BID d'examiner la possibilité de fournir une assistance financière sous forme de subventions ou de prêts à des conditions favorables à la République de Guinée en vue de permettre à son gouvernement de mettre en oeuvre des projets d'infrastructures sociales appropriées en faveur de ces réfugiés, tout en réduisant les possibilités de dégradation de T environnement résultant de cette grave situation;

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

K. Assistance économique en faveur de la Sierra Leone

Rappelant la résolution pertinente du huitième Sommet islamique, de la vingt-cinquième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la treizième Session du COMCEC,

Prenant note des récents développements politiques en Sierra Leone, de la perturbation des activités économiques et du déplacement de la tranche la plus productive de la population locale, y compris celle des zones minières, ce qui a eu pour résultat une perte totale des revenus tant pour le gouvernement que pour l'ensemble du secteur privé,

1. **Exhorte** les États membres et la communauté internationale à fournir à la Sierra Leone une aide d'urgence afin que son peuple puisse entreprendre le processus de réhabilitation et de reconstruction du pays, ainsi que la reinstallation d'environ 1.5 millions de personnes déplacées ou rapatriées;
2. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

L. Assistance économique en faveur du peuple cachemiri

Rappelant toutes les résolutions précédentes de l'Organisation de la Conférence sur l'assistance au peuple cachemiri,

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI;
2. **Lance un appel** aux Etats membres et aux institutions islamiques telles que le Fonds de solidarité islamique et autres donateurs pour qu'ils accordent une assistance humanitaire généreuse au peuple cachemiri;
3. **Lance également un appel** aux États membres et aux institutions islamiques pour qu'ils accordent aux étudiants cachemiris des bourses dans diverses universités et institutions des États membres de l'OCI;

4. **Prie** le Secrétariat général d'assurét le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

M. Assistance économique en faveur de la République du Yémen

Rappelant les résolutions pertinentes du Sème Sommet islamique, de la 25ème Conférence islamique des Ministres des .Affaires étrangères et de la 13ème Session du COMCEC,

Tenant compte des difficultés économiques que rencontre la République du Yémen suite à la réunification du Yémen, aux pertes énormes causées par la tentative de sécession avortée en juin 1994, et aux inondations dévastatrices qui ont ravagé la République du Yémen en 1996,

Se félicitant des efforts fournis par le gouvernement yéménite et des succès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme global de réformes administrative et financière,

Tenant compte par ailleurs des lourdes responsabilités qui incombent au gouvernement yéménite en matière d'accueil des réfugiés en provenance des pays africains voisins,

Rappelant que le Yémen est l'un des pays les moins développés,

1. Exprime sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de I'OCl ;

2. **Invite** les Etats membres de l'OCI ainsi oue toutes les Organisations internationales et régionales à accorder toutes forme d"assistance économique pour aider le gouvernement yéménite dans ses efforts de reconstruction;

3. **Réitère** son appel aux États membres et a toutes les organisations régionales et internationales pour qu'ils frémissent au gouvernement du

Yémen toutes formes d'assistance économique, afin d'appuyer ses efforts de mise en oeuvre du Programme global de réformes administrative et financière, de l'aider à réparer les dégâts qu'il a subis du fait des inondations et d'alléger le lourd fardeau que représente l'accueil d'un grand nombre de réfugiés des pays africains avoisinants;

4. **Prie** le Secrétariat général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

N. **Assistance économique au Tadjikistan**

Rappelant la résolution N°24 /8-E (IS) de la 8ème Conférence islamique au Sommet et la résolution N°24/25-E de la 25ème Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères,

Tenant compte des principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'engagement des pays membres à consolider la paix et la sécurité internationales,

Profondément préoccupée par la situation critique dans laquelle se trouve le Tadjikistan après cinq ans d'une guerre civile dévastatrice qui a entrainé des milliers de morts, de blessés et de personnes déplacées et a gravement endommagé ses infrastructures économiques et sociales,

Notant que le retour de près de 200 mille réfugiés tajiks à leur patrie nécessite une assistance financière et technique,

Rappelant que le rapport du Programme alimentaire mondiale estime que 25 pour cent de la population du Tadjikistan souffre d'un besoin urgent d'assistance alimentaire,

Notant avec préoccupation la propagation alarmante de maladies contagieuses telles que la tuberculose et la diarrhée qui frappent surtout les nourrissons, les enfants et les femmes,

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance consentie par certains États membres;

2. **Lance** un appel à tous les États membres et à toutes les institutions financières islamiques pour qu'elles avancent des contributions généreuses afin d'aider le Tadjikistan à surmonter les difficultés économiques qu'il rencontre, soit sur une base bilatérale ou multilatérale, soit par le truchement d'organisations régionales, pour permettre au Tadjikistan d'exécuter ses programmes de réhabilitation ;

3. **Exhorte** la Banque islamique de développement à augmenter son assistance financière et technique au Tadjikistan ;

4. **Prie** le Secrétaire général de suivre de près la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC ;

O. Assistance économique en faveur de la Guinée Bissau

Prenant note des récents troubles politiques et sociaux survenus en Guinée Bissau et de leurs conséquences sur les activités économiques du pays notamment les récoltes agricoles, et la commercialisation des produits d'exportation, sans compter le déplacement massif des populations et la destruction physique des infrastructures socio-économiques de base, à savoir les écoles, dispensaires, hôpitaux, marchés, quartiers résidentiels etc.,

1. **Exhorte** les États membres et la communauté internationale à apporter à la Guinée Bissau une aide d'urgence pour faciliter la réinsertion de ses populations dans la vie active;

2. **Lance** un appel aux États membres et aux institutions de l'OCI à participer au financement du programme de réhabilitation et de réforme économique de la Guinée Bissau;

3. Prie le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

P. Allégement des effets des inondations et des pluies torrentielles au Soudan

Rappelant les résolutions pertinentes de la 8ème Conférence islamique au Sommet, de la 25ème Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 13ème Session du COMCEC,

Notant la dévastation causée par la catastrophe naturelle qui a frappé le Soudan du fait des inondations et des pluies torrentielles qui ont ravagé plusieurs régions du pays,

Réalisant les conséquences tragiques de cette catastrophe naturelle dans ce pays où des fermes ont été complètement ravagées, des milliers de maisons détruites et des infrastructures entièrement anéanties ce qui, à son tour, a entraîné le déplacement de dizaines de milliers de citoyens, une pénurie des aliments et des produits agricoles, et la pollution de l'environnement avec tous les dangers que cela représente pour la santé publique,

1. **Rend hommage** aux États membres qui ont déjà consenti des secours rapides, à savoir l'État du Qatar, la République arabe d'Egypte et la République islamique d'Iran;

2. **Exhorte** les États membres à répondre à cet appel humanitaire en offrant l'assistance nécessaire;

3. **Demande** au Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

Q. Assistance à court et à long terme au Bangladesh pour alléger les **souffrances de sa population** éprouvée **par** les récentes **inondations** sans **précédent** et pour les mesures effectives à **prendre pour prévenir la** récurrence **de** telles catastrophes **naturelles**

Prenant note avec préoccupation des ravages causés par les récentes inondations sans précédent au Bangladesh,

Notant avec appréciation les efforts du gouvernement du Bangladesh en vue d'alléger les souffrances de la population affectée par les inondations,

Exprimant sa profonde appréciation de l'assistance fournie par certains États membres et par les organes de l'OCI,

1. **Appelle** les États membres de l'OCI ainsi que les institutions économiques et financières affiliées à l'OCI à coopérer avec le gouvernement du Bangladesh, à lui fournir toute assistance afin d'atténuer les souffrances de la population affectée par les inondations et à prendre des mesures de long terme en vue de prévenir de telles catastrophes naturelles à l'avenir;

2. **Invite** le Secrétaire général à suivre la question et à en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

R. Assistance économique en faveur des **États** membres victimes **de la sécheresse et de catastrophes naturelles**

Notant avec préoccupation la grave situation découlant de la sécheresse, de la désertification et des catastrophes naturelles et ses effets néfastes sur les conditions socio-économiques, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, des infrastructures économiques et sociales et des services publics,

Ayant pris note avec satisfaction des efforts de certains Etats membres et de la Banque islamique de Développement qui ont offert et continuent d'offrir une assistance technique et financière et une aide alimentaire aux Etats membres victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles,

Pleinement consciente du fait que les Etats membres sinistrés, qui font partie des pays les moins avancés, ne peuvent supporter individuellement le fardeau de plus en plus lourd des campagnes de lutte contre la sécheresse et la désertification et de la mise à exécution de grands projets connexes,

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI;

2. **Exprime** sa gratitude aux Etats membres qui ont fourni et continuent d'apporter leur assistance, ainsi qu'une aide alimentaire aux Etats membres victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles;

3. **Lance un appel** à la Communauté internationale pour qu'elle vienne en aide aux États membres victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles;

4. Appelle les Etats membres à accorder une assistance aux pays de l'OCI membres de l'Autorité integouvernementale pour le développement et la lutte contre la sécheresse (IGAD) et du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) en vue de permettre à ces pays de surmonter la situation difficile qu'ils traversent;

5. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

S. Assistance économique en faveur des pays sahéliens africains affectés par la désertification, la sécheresse et l'invasion des criquets pèlerins

Ayant pris connaissance de la résolution N°27/7-IS de la Septième Conférence islamique au Sommet sur la solidarité islamique avec les peuples du Sahel,

Tenant compte de l'urgence de l'exécution du programme OCI/CILSS/BID en faveur du Sahel, qui serait compromis s'il n'était pas exécuté dans les meilleurs délais,

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI;

2. **Prie** les Etats membres d'accorder une aide d'urgence aux pays sahéliens africains pour leur permettre de faire face aux déficits alimentaires et aux invasions des criquets pèlerins dans la région;

3. **Exprime son appréciation** au Secrétariat général de l'OCI, au CILSS et à la BID pour les efforts fournis en vue de préparer et de finaliser le programme OCI/CILSS/BID en faveur du Sahel;

4. **Réaffirme** la nécessité d'accorder la priorité à la mise en oeuvre rapide du programme spécial OIC/CELSS/BID en faveur du Sahel;

5. **Lance un appel** pressant aux Etats membres pour qu'ils contribuent généreusement et de manière substantielle au financement du programme OCI/CILSS/BID en faveur des populations sahéliennes, afin de manifester concrètement la solidarité du monde islamique avec ces populations, atténuer leurs souffrances et contibuer à assurer un développement durable de la région du Sahel;

6. **Notant avec satisfaction** la tenue en juin 1998 de la réunion des pays donateurs et des institutions de financement nationales et régionales à l'invitation de l'État du Koweit pour examiner les mécanismes appropriés pour financer le nouveau programme;

7. **Salue** la contribution de 30 millions de dollars consentie par le Koweit, à titre de crédits à des conditions de faveur, et la contribution de 20 millions de dollars consentie par la Banque islamique de développement en faveur du nouveau programme;

8. **Note** avec satisfaction la mise en oeuvre par le Royaume d'Arabie Saoudite de son nouveau programme en faveur des pays africains du Sahel dans le cadre de la lutte contre la sécheresse et la désertification;

9. **Prie instamment** les États membres à annoncer leurs contributions en faveur du nouveau programme des pays africains du Sahel;

10. **Prie** le Secrétariat géénral de l'OCI d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

MESSAGE DE S.E. DR. AZZEDINE LARAKI SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 4 novembre 1998)

MESSAGE DE S.E. DR. AZZEDINE LARAKI SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 4 novembre 1998)

Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Que la Prière et la Bénédiction divines soient sur notre Prophète MOHAMMAD, ainsi que sur sa Famille et sur ses Compagnons.

Excellence, Monsieur Souleymane DEMIREL
Président de la République de Turquie et
Président du COMCEC,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Assalamou Alaykoum Wa RahmatouUahi Wa Barakatouhou

A l'occasion de la séance de clôture de la quatorzième session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC), je voudrais qu'à l'unisson nous exprimions nos remerciements et notre gratitude à Allah le Tout-Puissant pour nous avoir permis de mener à bien les travaux de notre réunion. Les délibérations de nos honorables délégués qui se sont poursuivies durant ces quatre jours ont porté sur toutes les questions essentielles qui nous préoccupent et principalement sur le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. Je suis convaincu que les résolutions adoptées sur les diverses questions abordées, auront un impact positif sur l'ensemble de ses activités.

Etant donné que cette session du COMCEC est la première qui se tient après une suite d'événements importants, notamment la huitième Conférence islamique au Sommet, la 25ème Conférence islamique des Ministres des Affaires

étrangères et la Seconde réunion ministérielle de l'OMC, l'occasion a été propice pour concevoir les solutions les plus efficaces en vue de mettre en oeuvre les résolutions adoptées par les Conférences et réunions.

La présente session trouve là l'occasion de s'assurer de l'efficacité du mécanisme de suivi et de mise en oeuvre existant, en vue de garantir une application rapide et effective du Plan d'action de l'OCI. L'expérience acquise dans ce domaine aura eu, à cet égard, un impact des plus positifs dans l'évolution objective de ces mécanismes.

Pour conclure, je voudrais Monsieur le Président, rappeler comme par le passé que le succès d'une réunion ou d'une session du COMCEC ne saurait déboucher sur des résultats concrets sans la volonté politique des Etats membres. Aussi, importe-t-il d'assurer une participation efficace aux divers programmes et activités prévus au niveau du COMCEC en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

L'examen de cette question d'une manière harmonieuse et coordonnée nous permettra - grâce à Dieu - de réaliser nos objectifs de façon diligente et efficace.

Permettez-moi, avant de conclure, d'exprimer ma gratitude à Son Excellence Souleymane DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC pour la sagesse avec laquelle il a dirigé nos travaux ce qui a contribué au succès de cette Conférence.

Je voudrais, enfin, exprimer mes sincères remerciements et toute ma considération à leurs Excellences les Ministres qui ont bien voulu réhausser cette réunion de leur présence ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué au succès de cette quatorzième session du COMCEC.

Wassalamou Alaykoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouhou.

DISCOURS DE S.E. NABIL SULEIMAN AMMARI
MINISTRE DE LA PLANIFICATION
DU ROYAUME HACHEMITE DE JORDANIE
À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 4 novembre 1998)

Original : Arabe

DISCOURS DE S.E. NABIL SULEIMAN AMMARI
MINISTRE DE LA PLANIFICATION
DU ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE
À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 4 novembre 1998)

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique,

Monsieur le Président de la Banque islamique de développement,

Honorables délégués,

Messieurs les représentants des organisations internationales,
et des institutions de l'Organisation de la Conférence islamique,

Asalamu Alaïkumu Wa Rahmatullahi Wa Barakatu,

Permettez-moi, en mon propre nom et au nom de tous les ministres et les délégués participant à cette auguste réunion qui se tient dans cette belle et historique ville d'Istanbul, d'exprimer nos remerciements les plus distingués, à Son Excellence le Président Süleyman DEMTREL pour la haute sollicitude dont il entoure nos travaux. J'aimerais également lui faire part de nos chaleureuses félicitations à l'occasion de la célébration du 75ème anniversaire de la République turque. Je ne saurais manquer en outre, de présenter nos sincères remerciements et notre appréciation la plus profonde au gouvernement turc pour la généreuse hospialité dont nous avons fait l'objet et pour les excellents préparatifs à cette réunion.

Monsieur le Président,

Je vous félicite pour la compétence avec laquelle vous avez dirigé nos délibérations et nos débats et pour vos sages directives.

Je voudrais également adresser mes sincères remerciements et ma profonde considération au Rapporteur, aux membres du Secrétariat général et au coordonateur de ces réunions pour leurs efforts et leur dévouement dans l'accomplissement de leur tâche.

Nous exprimons enfin nos vifs remerciements et notre profonde gratitude au Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, à ses assistants et à tous les responsables des institutions et des centres relevant de l'OCI. Leurs efforts inlassables, chacun dans son domaine de compétence, ainsi que les études et les rapports qu'ils présentent contribuent au succès de nos réunions. Ils contribuent également à la réalisation, aussi bien à court terme qu'à long terme, des objectifs de notre Organisation, c'est-à-dire à la promotion de la coopération économique, commerciale, sociale et culturelle entre les États membres de l'OCI et au renforcement des capacités et des institutions de ces États. Notre objectif à tous est en effet d'aider nos pays à faire face aux exigences de la mondialisation et de la révolution qui s'est produite dans le domaine de la communication et de l'information et à assurer le bien-être de leurs peuples dans le contexte de la libéralistaiton de l'économie mondiale.

Je voudrais à cet égard souligner le rôle de plus en plus important du secteur privé comme en témoignent ses institutions visant au renforcement de la coopération entre ies pays islamiques dans le domaine économique ou dans les autres domaines. Le scieur privé est en effet la force motrice qui stimule les activités économiques dans les éconore es de marché et le secteur le plus apte à s'occuper de la production.

Concernant l'échange d'expertise et de point de vues sur bon nombre de questions d'intérêt pour les pays islamiques tels que les

programmes d'ajustement structurel et les problèmes monétaires et financiers que rencontrent certains États membres et gouvernements de l'OCI, qui ont été exposés par les ministres et les représentants de ces pays, cet échange permet d'identifier les meilleures solutions possibles à ces problèmes, de promouvoir le commerce intra-OCl et de stimuler le flux des investissements entre les États membres de l'OCI.

Avant de conclure, je tiens à exprimer nos vifs remerciements à la réunion des Hauts Fonctionnaires et au Président de la réunion et toute notre gratitude pour le dévouemenet dont ils ont fait preuve durant ces deux jours, ce qui nous a permis d'aboutir à de résolutions importantes pour cette Organisation et pour l'avenir de ses membres.

Monsieur le Président,
Messieurs les participants,

Notre présence à tous ici aujourd'hui est une preuve évidente de notre conviction de l'importance de l'action commune. C'est grâce à l'action commune que nous pourrons réaliser la stabilité économique de nos pays grâce à l'accroissement des investissements conjoints, la mobilisation des ressources et la participation active aux efforts déployés de réforme du système financier et monétaire mondial de façon à sauvegarder et protéger nos intérêts. Il s'avère en effet de plus en plus crucial pour nous d'adopter une position solidaire afin que nous puissions nous adapter aux exigences du nouvel ordre international commercial et relever les défis qu'il représente.

En conclusion, je réitère mes remerciements à tous les participants. Je souhaite au COMCEC et à l'OCI plein succès dans leurs nobles objectifs et dans leurs efforts au service de la coopération économique et commerciale entre les États membres.

Puisse le Tout-Puissant guider constamment nos pas sur la voie de la solidarité islamique.

Wassalamu Alaïkum Wa Rahmatulahi Wa Barakatuhu.

DISCOURS DE CLOTURE DE S.E. IŞIN ÇELEBİ MINISTRE D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 4 novembre 1998)

Original : Turc

DISCOURS DE CLÔTURE DE S.E. IŞIN ÇELEBİ
MINISTRE D'ÉTAT DE
LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 4 novembre 1998)

Messieurs les ministres,
Monsieur le Secrétaire général de l'OCI,
Honorables délégués,
Chers invités,

Je voudrais pour commencer exprimer ma vive satisfaction de voir cette session du COMCEC se terminer avec succès.

Malheureusement, je n'ai pas eu la possibilité d'assister à vos travaux hier, cependant je tiens à affirmer le plaisir que j'ai à pouvoir assister à cette séance.

Messieurs les ministres,

Honorables délégués,

Nous nous sommes penchés durant cette session du COMCEC, sur des questions importantes pour la promotion et le renforcement de la coopération économique et commerciale entre nos pays frères.

A cet égard, il est satisfaisant de noter que des initiatives visant à la mise en oeuvre du Plan d'action ont été prises et que des projets concrets ont été proposés à l'occasion des réunions sectorielles de Groupe d'experts tenues jusqu'ici. La création des comités de projet constituera également un pas important dans la mise en oeuvre de ces projets. J'espère que les propositions de projets formulées durant ces réunions se traduiront en action concrète grâce à la création des comités de projets, à

l'intérêt et au soutien des pays membres et à la précieuse contribution des institutions de l'OCI.

L'approbation des Statuts de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques qui ont longuement fait l'objet des travaux de nos experts est un progrès de plus accompli par celte réunion. Cet Institut doit assurer des fonctions de prime importance telles que l'harmonisation des nonnes qui entravent le commerce emre les pays membres, et l'élaboration de nouvelles nonnes communes. Je suis convaincu que les pays membres, désireux de participer aux activités de l'Institut, mettront en oeuvre la procédure de signature et de ratification afin que l'Institut puisse être créé et dispenser ses bervices dans les plus brefs délais.

Les systèmes de financement à plas long terme du commerce et d'assurance des crédits à I'exportation initialement finances par le COMCEC, poursuivent leurs activités avec succès grâce aux efforts hautement appréciés de la Banque islamique de développement. Je suis persuadé qu'un usage optimal de ces systèmes contribuera considérablement à l'expansion du commerce entre les États membres.

Il est encourageant de constater qu'avec l'assistance de la B1D, les consultations entre les pays membres avant et après les reunions ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce suivent leur cours. Je suis persuadé que ces consultations s'avéreront bénéfiques pour les pays membres.

De même, l'échange de vue qui a eu lieu durant cette session sur le thème "Commerce et investissements intra-OCI, stabilisation économique et réformes structurelles dans les pays membres" a été extrêmement bénéfique. Il est à noter que la révision du système monétaire et financier mondial, notamment à la lumière des crises financières mondiales que nous avons subies dernièrement, s'impose comme une nécessité de premier ordre. Je crois qu'il incombe à nos pays de prendre, dès aprésent,

les dispositions qui s'imposent afin de préserver nos intérêts durant ce processus.

Le thème "Développement des ressources humaines" est un thème d'actualité et intéressant et constitue un choix judicieux pour les séances d'échange de vues de la prochaine session du COMCEC.

Durant cette session, nous avons élu de nouveaux membres au Bureau du COMCEC. Je saisis cette occasion pour féliciter la Syrie et le Burkina Faso pour leur élection. Je suis persuadé que, durant leur mandat, ces pays frères apporteront de substantielles contributions aux activités du COMCEC et à la coopération économique et commerciale entre les pays membres.

Messieurs les ministres,
Honorables délégués,

Cette session couronne 14 années d'activités du COMCEC. Durant ce riche itinéraire, le COMCEC a réalisé d'importants succès et s'est imposé au sein de l'OCI en tant que forum prestigieux.

En conclusion, je désire exprimer mes plus chaleureux remerciements à toutes les délégations, au Secrétaire général de l'OCI pour leur précieuse contribution.

Je désire également exprimer mes remerciements à tout le personnel d'appui et tout particulièrement aux interprètes, pour leurs efforts inlassables qui ont contribué au succès de la session.

Dans l'espoir de vous revoir l'année prochaine à la quizième session du COMCEC, je vous souhaite à tous un bon voyage de retour.